

VINGT ET UNIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(STRASBOURG, LE 21 JANVIER 1975)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

VINGT ET UNIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(STRASBOURG, LE 21 JANVIER 1975)



COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

NOTE

La présente édition contient les textes originaux des interventions faites en français et les traductions de celles faites dans d'autres langues. Ces dernières sont indiquées de la manière suivante :

(A) = allemand.

(E) = anglais.

(I) = italien.

(N) = néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans les éditions publiées séparément dans chacune de ces langues.

SOMMAIRE

Séance du mardi 21 janvier 1975

1. <i>Ouverture de la réunion jointe</i>	7
2. <i>Excuses</i>	11
3. <i>L'inflation et ses conséquences politiques</i>	11
<i>M. De Clercq, rapporteur au nom du Parlement européen</i>	11
<i>M. Aubert, rapporteur au nom de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe</i>	17
<i>M. Simonet, vice-président de la Commission des Communautés européennes</i>	25
<i>M. Cousté, PE (DEP)</i>	37
<i>M. Schwörer, PE (C-D)</i>	41
<i>M. Radoux, PE (Soc.)</i>	45
<i>M. Portheine, AP (Pays-Bas — Lib.)</i>	46
<i>M. Beauguitte, AP (France — Rép. ind.)</i>	50
<i>M. Wyler, AP (Suisse — Soc.)</i>	54
<i>M. Blumenfeld, PE (C-D)</i>	56
<i>M. Osborn, AP (Royaume-Uni — Cons.)</i>	61
<i>M. Valleix, AP (France — UDR)</i>	67

<i>M. Aano, AP (Norvège — Chr. pop.)</i>	73
<i>Lord Reay, PE (Cons.)</i>	78
<i>M. Topaloglu, AP (Turquie — Parti rép. du peuple)</i>	82
<i>M. Bouulloche, AP (France — PSRG)</i>	84
<i>Lord Gladwyn, PE (Lib.)</i>	88
<i>Sir Frederic Bennett, AP (Royaume-Uni — Cons.)</i> ..	92
<i>M. Miller, AP (Royaume-Uni — Cons.)</i>	96
<i>M. de Stexhe, AP (Belgique — Soc. chr.)</i>	102
<i>M. La Combe, AP (France — UDR)</i>	104
<i>M. De Clercq, PE</i>	105
<i>M. Aubert, AP</i>	109
<i>M. de Stexhe, AP</i>	111
<i>M. De Clercq, PE</i>	112
<i>M. Heger, AP (Autriche — ÖVP)</i>	113
<i>M. Czernetz, AP (Autriche — SPÖ)</i>	114
4. Clôture de la réunion jointe	115

SÉANCE DU MARDI

21 JANVIER 1975

PRÉSIDENCE DE M. BERKHOUWER

Président du Parlement européen

(La séance est ouverte à 15 h 05)

1. Ouverture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare ouverte la vingt et unième réunion jointe des membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Parlement européen. Mesdames, Messieurs, c'est avec joie que je vous souhaite la bienvenue. Je tiens d'abord à vous présenter à tous mes meilleurs vœux pour l'année 1975.

Vous ne vous étonnerez pas si je saisis l'occasion de l'ouverture de cette réunion pour vous faire part de mes idées sur certaines questions d'actualité. En premier lieu, je salue le retour de nos amis grecs parmi nous.

(Applaudissements)

Pendant quelque sept ans, ils ont gémi sous le joug de la tyrannie et ont vu leurs droits démocratiques foulés aux pieds par des dictateurs.

L'année 1974 a vu le rétablissement de la démocratie en Grèce et, personnellement, je ne l'oublierai jamais, ayant été parmi les premiers à assister à cette renaissance.

Des tâches énormes attendent le gouvernement et le peuple grecs. Il est de notre devoir de mettre tout en œuvre pour prouver que la Grèce fait bel et bien partie de l'Europe.

Mesdames et Messieurs, le monde occidental est affligé d'un certain nombre de maux qui minent dangereusement son existence. Nous sommes aux prises avec la montée du chômage, la crise énergétique et le cancer destructeur de l'inflation. C'est pour trouver les moyens de combattre et de juguler cette épidémie, qui ronge les fondements mêmes de notre régime démocratique, que nous délibérons en commun aujourd'hui.

J'espère que ces délibérations ne permettront pas seulement d'établir un diagnostic, mais qu'elles nous amèneront également à recommander des remèdes efficaces. Je voudrais par ailleurs saisir l'occasion pour évoquer l'enchaînement de la terreur et de la violence qui ne cessent de se propager et qui menacent de ruiner les structures de notre civilisation occidentale.

D'une part, nous assistons à une augmentation de la criminalité et nous voyons mettre en jeu la vie d'êtres sans défense. Les enlèvements d'enfants comme otages et les meurtres commis sur des personnes âgées pour une poignée d'argent sont à l'ordre du jour. D'autre part, le terrorisme, qui sévit sur nos aéroports, désorganise complètement le trafic aérien mondial : Munich, Athènes, La Haye et, dernièrement Orly, ont été le théâtre atroce des meurtres d'innocents et d'attentats sur des personnes totalement étrangères aux conflits que ces crimes sont censés résoudre.

Je regrette avec la plus vive indignation l'explication inadmissible des raisons qui ont fait d'un des pays membres la dernière victime de ces attentats. Il s'agit pour nous de nous prémunir en commun contre cette terreur, de l'enrayer et de l'extirper jusqu'à la racine. Les beaux discours ne peuvent plus nous apporter le salut. Il s'agit maintenant d'arrêter des mesures concertées et efficaces.

Mesdames et Messieurs, notre œuvre commune d'unification de l'Europe connaît des hauts et des bas. La décision récente de suspendre les travaux du tunnel sous la Manche constitue pour nous un revers sur la voie de l'unification. J'ai toujours estimé que cette question ne concernait pas uniquement nos partenaires anglais et français, mais bien tous les pays de la Communauté et, en particulier, les pays riverains ou proches de la Manche. Ceci m'amène à relancer une idée que j'avais déjà préconisée auparavant. Si la construction du tunnel pose des problèmes techniques et financiers, pourquoi n'en ferions-nous pas une entreprise européenne commune ?

(Applaudissements)

On pourrait envisager, entre autres, la création d'un consortium européen émettant des obligations d'une valeur peu élevée, que pourraient acquérir les 250 millions de personnes qui travaillent et vivent dans la Communauté européenne.

Voilà, chers collègues, quelques idées qui me préoccupent. J'espère que vous aussi, vous vous pencherez sur ces problèmes.

Je vous rappelle que nous appliquerons pendant nos travaux la procédure décidée conjointement par les bureaux de nos deux Assemblées.

Je demande à tous les membres désireux de prendre la parole de s'inscrire sur la liste des orateurs qui se trouve au local A 93.

Il est d'usage, à l'Assemblée parlementaire et au Parlement européen, de limiter le temps de parole à 10 minutes, sauf pour les porte-parole des groupes et les rapporteurs.

Il serait, me semble-t-il, souhaitable d'adopter cette même procédure au cours de la présente réunion jointe.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

Notre réunion doit permettre un échange de vues entre les membres des deux Assemblées, mais il n'y aura pas de vote.

Je me félicite par ailleurs que M. Simonet, vice-président de la Commission des Communautés européennes, ait bien voulu nous honorer de sa présence.

Je voudrais maintenant donner la parole à M. Stavropoulos, qui m'a demandé à pouvoir faire une brève déclaration au nom des représentants grecs à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

M. Stavropoulos. — (E) Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu m'autoriser à dire quelques mots en réponse à vos très aimables paroles à l'intention de mon pays. Je remercie aussi les membres de l'Assemblée de l'accueil qu'ils ont réservé à ces paroles.

Vous ne pouvez imaginer combien certaines années peuvent paraître longues, mais à présent la Grèce est de nouveau libre, libre d'être avec vous au cœur de l'Europe. Demain, nous serons admis officiellement au Conseil de l'Europe. Nous espérons travailler bientôt en très étroite liaison avec la Communauté européenne et le Parlement européen. Vous pouvez être sûr que nous souhaitons collaborer avec vous aussi étroitement que possible en vue de la création de l'institution, du maintien

d'une communauté européenne démocratique et de la solidarité des Européens au sein de cette communauté.

(*Applaudissements*)

2. *Excuses*

M. le Président. — M^{me} Orth et M. Burgbacher s'excusent de ne pouvoir assister à la présente réunion jointe.

3. *L'inflation et ses conséquences politiques*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'échange de vues sur l'inflation et ses conséquences politiques.

La parole est à M. De Clercq, rapporteur au nom du Parlement européen.

M. De Clercq, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président de la Commission européenne, chers collègues. L'étude de l'inflation est un sujet important, débordant largement du cadre de la vie économique et impliquant également des facteurs sociologiques et politiques, et il est particulièrement important que nous en parlions aujourd'hui, eu égard à l'ampleur considérable de l'inflation que nous connaissons.

Cette inflation est avant tout un phénomène économique, que M. Aubert a fort bien analysé dans son rapport qui contient par ailleurs des propositions intéressantes en vue de la combattre. A l'ordre du jour figure en outre le projet de communiqué commun élaboré par vos deux rapporteurs, mais que nous sommes naturellement disposés à modifier ou à compléter d'après vos observations. Nous tiendrons largement compte de

vos idées en la matière et nous élaborerons, à l'issue de la réunion, un communiqué final reflétant dans une large mesure les idées exprimées au cours de cette réunion jointe.

L'opportunité et l'efficacité des moyens proposés dans le rapport de M. Aubert appellent peut-être certaines réserves. Mais une considération doit, à mon sens, prévaloir : le succès de la lutte contre l'inflation, quels que soient les moyens mis en œuvre, sera essentiellement conditionné par la volonté politique qui nous animera. Celle-ci doit être suffisante pour faire face aux risques politiques que recèlent les développements ultérieurs de l'inflation et qui s'opposent à sa solution. Je voudrais notamment souligner les aspects sociologiques et politiques de l'inflation, qui, du reste, méritent l'attention de l'homme politique et guideront son action.

En ce qui concerne l'analyse des causes de l'inflation, je vous ferai grâce d'une série d'explications économiques savantes, sur lesquelles nous avons insisté, et les analyses contenues dans le rapport de M. Aubert vont dans le même sens. Il ne s'agit pas d'une inflation, mais de la convergence de plusieurs inflations : l'inflation par excès de la demande, l'inflation par les coûts et par les prix des matières premières, l'inflation due à l'excédent de la masse monétaire et celle provoquée par la baisse de productivité du capital.

Aussi est-il inutile de vouloir rechercher une cause plus spécifique. Des facteurs importants se conjuguent à d'autres, qui le sont moins, produisant un effet cumulatif. Il serait tout aussi dangereux qu'inexact — et ce serait en outre là rechercher la solution de facilité — de croire que la majoration des prix des produits pétroliers est la cause essentielle de l'inflation. De même, il serait dangereux de croire que c'est la caractéristique de la civilisation : le vêtement qui sied à notre société industrialisée, dans lequel nous devons nous sentir à l'aise et que nous acceptons de continuer à porter.

Une inflation de 15 % pour l'ensemble de la Communauté, de 20 %, et même davantage, dans certains pays, un chômage

global de 3 millions et bientôt de 4 millions ou plus dans la CEE, tout cela est inacceptable. C'est ce que met en lumière le rapport de M. Aubert, qui précise à juste titre : « l'inflation n'est plus tonique, elle est toxique ». Aussi ne saurait-on plus se borner à parler de l'inflation, le temps est venu maintenant de regarder bien en face cette société d'inflation dont nous sommes nous-mêmes responsables.

Notre société est une société d'inflation. La croissance et la consommation accrue sont, pour ainsi dire, une fuite en avant, mue par une force désormais incontrôlable.

Si nous examinons aujourd'hui cette société de près, nous constatons que toute apparence de bonheur est absente de cette frénésie artificielle de consommation ; la croissance économique redoublée s'annule en provoquant une dégradation accrue de l'environnement. L'inflation actuelle n'est plus un signe de puissance, bien au contraire elle menace de détruire notre société. Les conséquences de l'inflation sont trop nombreuses pour qu'on les énumère toutes. Aussi, voudrais-je me limiter à deux d'entre elles, parce qu'elles méritent en premier lieu notre attention. L'inflation est d'une part le ferment de l'inégalité sociale.

Il est dangereux de vouloir croire que l'inflation, quelle que soit son ampleur, affecte les différentes catégories socio-professionnelles de la même manière et dans la même mesure. Tous sont touchés, mais non de la même manière. Au contraire, d'aucuns arrivent même à en tirer profit. Du point de vue économique, les mesures anti-inflationnistes classiques d'encadrement du crédit frappent le plus durement les petites et moyennes entreprises.

Au plan social, ce sont les femmes, les jeunes et les travailleurs migrants qui sont les premières victimes du chômage.

Du point de vue technique, celui qui emprunte de l'argent s'enrichit de la somme que perd celui qui la lui prête.

D'une façon générale, l'inflation crée un malaise dans tous les corps sociaux : tous les contrats deviennent aléatoires, le système économique devient un jeu de hasard, où celui qui peut multiplier ses chances court le moins de risques. La partie devient inégale. L'inflation renforce l'inégalité, le succès des uns alimentant l'inflation et l'échec des autres; ce qui suscite l'amertume et incite à des réactions violentes.

L'inflation est aussi une cause importante de désorganisation. En tant que membre du Parlement européen, je tiens à souligner tout particulièrement les dangers qu'elle recèle pour le processus d'intégration, élaboré au prix de tant de patience et d'effort. Il est très frappant de constater que les différences des taux d'inflation — qui dans les pays de la Communauté européenne varient de 7 à 20 % — finissent par scinder la Communauté en deux groupes de pays présentant un développement inégal.

Ces disparités profondes sont une menace pour la Communauté et l'affectent dans ses structures, son développement et son esprit. De telles disparités entre les deux groupes de pays excluent un véritable développement cohérent et compromettent le bon fonctionnement des politiques communes, en particulier de la politique commune agricole.

Les difficultés économiques recèlent le danger du protectionnisme, qui met en péril l'achèvement de l'union douanière ainsi que la mise en œuvre de l'Union économique et monétaire. Il y a de fortes raisons de redouter que les régions les moins favorisées de la Communauté soient le plus affectées par l'inflation.

Au niveau mondial, l'inflation affaiblit la Communauté, au moment où celle-ci a justement besoin d'une aide financière pour se procurer des ressources énergétiques, insuffler une vie nouvelle à son industrie et améliorer l'état de la balance des paiements des États membres. La question pressante qui se pose à nous est de savoir comment y remédier.

Il ressort du rapport de M. Aubert que les mesures à court terme doivent être complétées par toute une série de mesures à moyen et à long terme. Force est donc de constater que l'inflation actuelle déborde du cadre des problèmes quotidiens sur lesquels se penchent les économistes. Il s'agit d'un problème de civilisation et cette inflation constitue un défi politique.

Cette société d'inflation soulève un problème de nature politico-philosophique, celui de l'autonomie du pouvoir politique à l'égard du système économique. Il faut renforcer l'autonomie à l'égard du système économique et de ses agents, c'est-à-dire les groupes socio-économiques. Le pouvoir politique s'est borné, trop souvent, à gérer plutôt qu'à orienter l'économie. L'accélération de la croissance — le progrès, en apparence remarquable des pays industrialisés, en dépit d'une inflation en progression constante, encore que d'une ampleur sans commune mesure avec celle que nous connaissons à l'heure actuelle — a permis à l'État de se décharger de la direction de l'économie sur les techniciens. Mais, en cette période de crise grave que nous traversons maintenant, l'opinion publique se tourne vers le pouvoir politique. Il lui appartient maintenant d'intervenir, il se voit pressé d'examiner de près le système économique, car il n'est plus rationnel, en réalité, de laisser le développement économique à lui-même. Certes, il n'est pas bon de renoncer à la croissance économique, mais il faut l'orienter et la contrôler. S'il n'en est pas ainsi, elle s'accompagne de très nombreux facteurs défavorables qui, en fin de compte, l'annuleront. Nous ne pouvons donc plus nous contenter des mesures anti-inflationnistes classiques qui, d'une part, sont insuffisantes et qui, d'autre part, recèlent le péril de la stagflation.

Au plan national, une volonté politique active et une démocratie créatrice sont indispensables pour mener à bien cette réorientation, redéfinir la finalité de la production et de la consommation, arrêter les mesures destinées à mettre en œuvre une nouvelle politique de l'investissement, de l'épargne et de la fiscalité, ainsi que toutes les mesures développées par M. Aubert dans son rapport.

Au plan international, la solution des nombreux problèmes, que ce soit le système monétaire, la stabilisation des prix des matières premières ou l'aide aux pays en voie de développement, exige la création d'une véritable solidarité.

Pour ce qui est de la Communauté, je forme le vœu que le souci de renforcer les institutions communautaires, réaffirmé une fois de plus en décembre, soit suivi d'actes concrets. Il s'agit ici, également, d'une question de volonté politique.

Que les problèmes soient régionaux, nationaux ou internationaux, seule une démocratie forte, propre, à réorienter l'économie, peut nous apporter l'espoir de guérir un jour notre société de l'inflation. Le pouvoir politique doit également disposer d'une autonomie réelle à l'égard de toutes les catégories socio-économiques, car cette réorientation ne se fera pas par elle-même, et certes pas en période de crise. Plus que jamais, le pouvoir politique doit s'employer non seulement à créer les conditions nécessaires à la mise en place d'un nouveau système économique, mais il doit également être en mesure d'imposer à toutes les catégories socio-économiques concernées la discipline indispensable à cette tâche.

L'acceptation d'un nouveau mode de vie, moins fondé sur la croissance, se heurtera, du moins pendant un premier temps, aux habitudes engendrées dans les pays industrialisés par la période d'abondance et de gaspillage. Il faut que la coopération effective indispensable des partenaires sociaux puisse s'appuyer sur une entente parfaite, sur une amélioration des rapports sociaux — notamment dans le cadre de l'entreprise — dont le pouvoir politique doit se porter garant. Enfin, il faudra que ce pouvoir soit suffisamment fort, tant au niveau national qu'international, pour garantir le respect par toutes les catégories sociales de certaines décisions, notamment celles qui servent au mieux l'intérêt général, par exemple l'instauration de « codes de conduite ». Car, comme le fait justement remarquer M. Aubert dans son rapport, l'inflation n'est pas seulement la caractéristique d'une crise économique, mais également d'une crise politique. Elle représente un défi poli-

tique qui s'adresse également à nos organisations internationales, dont la solidarité est particulièrement mise à l'épreuve.

J'aimerais ajouter que, dans cette lutte contre l'inflation, nous ne pourrions avoir de cesse que nous n'ayons épuisé tout l'éventail des possibilités.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Aubert, rapporteur au nom de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

M. Aubert, rapporteur. — Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, afin d'atténuer la virulence des éventuelles critiques que pourrait susciter mon rapport, permettez-moi d'indiquer préalablement pour ma défense que le mandat de vous présenter aujourd'hui un rapport sur l'inflation, ses conséquences politiques et les moyens de la combattre, ne m'a été confié que le 16 décembre 1974. Je vous précise ensuite — circonstance accablante pour moi — que je ne suis pas un économiste. Par conséquent, je n'ai aucunement la prétention de vous présenter un rapport complet et exhaustif quant à l'énumération des causes et des remèdes à apporter à l'inflation.

Personne, d'ailleurs, dans cet hémicycle ne saurait prétendre rallier l'unanimité sur un sujet aussi complexe et controversé. Les hommes politiques et les économistes les plus distingués sont eux-mêmes divisés sur les moyens propres à remédier à la situation actuelle. La plupart des pays industrialisés ont pris des mesures économiques pour lutter contre l'inflation, mais sans aucun succès apparent.

A l'inflation galopante s'est ajouté le problème du chômage galopant contre lequel les États n'ont trouvé d'autre remède que de réactiver leur économie au risque de réactiver aussi l'inflation. Il est temps que les États d'Europe comprennent enfin que les problèmes auxquels ils ont à faire face imposent de façon urgente et impérative une collaboration et

une coopération multilatérale, non pas seulement entre les neuf États membres de la CEE, mais aussi entre tous les États de l'Europe.

Il est nécessaire de résoudre d'abord les problèmes au niveau européen avant de passer à un niveau international supérieur, tel que l'OCDE ou le Fonds monétaire international. Dans ces organisations, les décisions sont prises par les gouvernements, généralement sans consultation des parlements nationaux, d'où la très grande importance que nous devons accorder à une telle réunion jointe de parlementaires d'États membres de la CEE et d'États non membres de celle-ci.

La preuve est faite que l'inflation est passée de 2 à 3 % par an dans les années 1950 à 1960 à 10 à 20 % en 1973 et 1974. On prétendait qu'elle était souhaitable pour assurer le plein emploi et une pleine activité économique, et on l'a tolérée.

Elle ne remplit même plus ce rôle, l'augmentation inquiétante du chômage le prouve. L'incapacité des dirigeants politiques à résoudre cette crise par une coopération multilatérale totale a dangereusement divisé l'électorat en deux groupes opposés, d'importance souvent égale, donnant lieu à une succession de majorités gouvernementales précaires.

C'est cette constatation qui nous a fait écrire que l'inflation, comme l'a relevé tout à l'heure mon collègue De Clercq, est le signe non seulement d'une crise économique, mais aussi d'une crise politique de nos démocraties.

Nous avons tenté, modestement, d'analyser les causes de l'inflation et, d'entrée, cela revenait à se poser la question de savoir pourquoi les mécanismes économiques traditionnels n'avaient pas fonctionné. Pour cela, nous avons tenu compte de deux facteurs qui nous semblaient importants : les facteurs internes et les facteurs externes.

En ce qui concerne les facteurs internes, nous sommes parti de l'idée que la doctrine économique — qui était précé-

nisée, entre autres, par Keynes, et fondée sur l'équilibre entre l'offre et la demande — a incontestablement favorisé les pays occidentaux, au moins ceux de l'OCDE, pendant une quinzaine d'années après la Seconde Guerre mondiale.

L'inflation de 2 à 3 % permettait, nous l'avons dit tout à l'heure, de maintenir un haut niveau d'emploi et d'activité économique. Les manques cycliques de liquidités étaient compensés dans les budgets d'État par le système des crédits anticycliques accordés par les États. Or, l'expansion mondiale sans précédent de ces trois dernières années a révélé toutes les faiblesses de ce système.

On relèvera, tout d'abord, parmi ces facteurs internes, l'absence totale de synchronisation des cycles commerciaux. En effet, en l'absence de toute coordination au niveau international, il n'a pas été possible de contrôler la demande sur le plan européen et mondial, en sorte qu'un État qui, par exemple, produisait déjà au maximum, ne pouvait pas empêcher l'excédent de sa demande nationale de passer les frontières pour se satisfaire à l'étranger. Il y avait donc un déséquilibre accru de la balance des paiements et une hausse des prix.

Le deuxième facteur interne que nous avons relevé est le problème de la croissance et de la productivité décroissante ou baisse de la productivité du capital. En ce qui concerne la croissance de la demande en matériaux et en minéraux, elle a été plus rapide que celle de l'offre en dépit d'une production record des exploitations minières. La hausse des prix de ces ressources épuisables n'est que la conséquence de cette pression inflationniste, mais n'en est pas la cause. Les États n'ont pas su freiner la croissance. Face à celle-ci, on constate que la productivité du capital est, elle, décroissante : il faut toujours davantage de capital pour créer une même unité de valeur ajoutée.

Comme causes, on a cité les excès de la division du travail, les gaspillages dans de nombreux secteurs, les insuffisances de l'organisation sociale et industrielle, etc.

Cette baisse générale du taux de productivité a pour résultat : premièrement, que les investissements se font de plus en plus rares dans les secteurs industriels de base et les équipements collectifs, par exemple les postes, les chemins de fer, les écoles, les centres de recherche, etc., dont le taux de rentabilité est faible, alors même que ces secteurs de base et équipements conditionnent la rentabilité globale à long terme : deuxièmement, que pour répondre à cette baisse du taux de rentabilité on augmente les prix, soit directement en changeant les étiquettes, soit indirectement en créant de faux produits nouveaux plus chers que les produits remplacés qui ne sont plus dans le commerce, ou encore en fabriquant des objets plus fragiles pour en augmenter la consommation.

Le troisième facteur interne que nous avons relevé est la société de consommation. Nous nous contenterons ici de dénoncer le développement insupportable du crédit à la consommation qui permet précisément la consommation exagérée des produits que je viens de dénoncer.

Le quatrième facteur interne est celui des inégalités qui dénoncent une absence d'analyse sectorielle et régionale.

Nous pouvons ici critiquer nos gouvernements qui se sont trop attachés aux conditions globales de l'offre et de la demande sans assez tenir compte de la situation dans chacun des secteurs économiques ou régionaux. Une pénurie ou une inflation dans un secteur ou dans une région provoque ce que les économistes qualifient de « goulots d'étranglement » qui transmettent l'inflation — la preuve en est faite — au reste de l'économie. Il nous suffira de citer en exemple le déséquilibre grave qui s'est produit, en 1972, dans le secteur de l'agriculture.

Dans le domaine des inégalités entre secteurs et entre régions, s'ajoute une autre cause structurelle de l'inflation : celle de l'inégalité des revenus, qui entraîne des revendications. Certaines classes sociales ne peuvent accepter qu'une classe sociale inférieure obtienne une hausse de ses revenus, qui pourrait ainsi remettre en cause la hiérarchie des revenus. Pour

rétablir cette hiérarchie antérieure, il faudra augmenter les prix de vente.

Ce processus est le même en cas d'inégalités entre entreprises d'un même secteur et de productivité inégale.

D'accord entre elles, les autres entreprises peuvent augmenter les prix jusqu'à pouvoir assurer la rentabilité de l'entreprise la plus faible. C'est classique dans les secteurs où coexistent des entreprises modernes et des entreprises traditionnelles.

Le cinquième facteur interne relevé est celui de l'expansion du crédit et de la masse monétaire. Notre éminent collègue M. Valleix a relevé, dans son remarquable rapport sur les problèmes économiques européens, que les masses monétaires de onze grands pays industriels ont augmenté, de 1970 à 1973, respectivement de 10,6 %, 17,6 %, 15,5 %, 14 %. Il n'est plus possible, avec une telle masse monétaire, d'assurer des niveaux de prix raisonnablement stables. Le développement du crédit est aussi une forme de création monétaire. Le marché des euro-devises s'élevant maintenant au chiffre inquiétant de 190 milliards de dollars, chacun sait que l'expansion du crédit et des masses monétaires crée un excédent de demande non compensé par une offre correspondante, d'où inflation.

Le sixième facteur interne, enfin, que nous ayons analysé, est l'allégement des contraintes imposées à la balance des paiements. Les taux de change des pays membres du Fonds monétaire international sont devenus flexibles depuis 1971, plus exactement, pratiquement, depuis le 15 août 1971, lorsque le président Nixon a fait flotter le dollar.

Ainsi plus aucun pays n'est à l'abri d'une hausse mondiale des prix et, comme l'écrivait très justement le professeur Jacques Attali, l'éminent économiste français, il est impérieux de stabiliser le système monétaire international par la création d'un étalon réellement international valorisant les diverses

sources de richesses mondiales, faisant allusion aux matières premières et aux monnaies fortes.

Enfin, considérant les facteurs externes ayant empêché le fonctionnement des mécanismes économiques traditionnels, il nous apparaît que, si l'État, les employeurs et les salariés, les producteurs et les consommateurs s'entendaient sur la répartition de la croissance du produit national brut, il serait possible de ramener l'inflation à un problème d'équilibre de l'offre et de la demande. Mais les partenaires sociaux et les partenaires économiques se livrent à une lutte égoïste sans merci pour maintenir ou augmenter leur part du produit national brut.

Au niveau international, les conflits récents entre pays consommateurs et pays producteurs de pétrole illustrent bien cette lutte pour une nouvelle répartition du revenu mondial. Les producteurs, en gagnant la première manche, ont déclenché la crise dans les pays industriels. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, il nous faut admettre que nous avons marqué beaucoup trop d'intérêt pour la croissance du revenu et pas assez pour la répartition de celui-ci. Il était évidemment plus facile d'augmenter les revenus de chacun sans toutefois se préoccuper de les maintenir dans un rapport de valeur qui ne faisait que s'aggraver.

Pour qu'une telle répartition équitable soit possible, il faut que les parties s'accordent.

Au niveau national, une telle entente ne sera possible que par la conclusion d'un véritable contrat social et, au niveau international, par celle d'un véritable contrat que nous qualifierons d'économique entre les nations, prévoyant une division plus équitable du travail.

Les énormes inégalités de revenus entre les pays développés, les pays producteurs de pétrole et les pays en voie de développement, non seulement précipitent le mouvement inflationniste, mais encore menacent la paix du monde si nous

tardons davantage à engager une action systématique et énergique pour remédier à ces inégalités.

Quels sont les moyens de combattre l'inflation ? Nous savons d'emblée qu'il n'existe aucun remède miracle. En me défendant, une fois encore, de faire œuvre exhaustive, je me contenterai de dégager quelques propositions de politique économique tendant tout d'abord à l'amélioration des mécanismes économiques traditionnels, car ils peuvent être améliorés.

Premièrement, il nous paraissait impératif de limiter la croissance en modifiant l'ambition de nos objectifs économiques.

Deuxièmement, il nous paraît que nous devons créer la concertation internationale sur la gestion de la demande ; seuls des mécanismes efficaces de coopération internationale pourront gérer efficacement cette demande. Lorsque l'on songe que dans nos pays d'Europe occidentale les échanges extérieurs représentent de 20 à 50 % du produit national brut, on doit admettre que ces États sont absolument incapables d'agir isolément sur la demande.

Troisièmement, nous prévoyons, et nous aimerions provoquer, une politique économique sectorielle et régionale. Il faut assurer l'équilibre de l'offre et de la demande non plus globalement, mais dans chaque secteur économique et régional pour éviter ces goulots d'étranglement inflationnistes, et cela en réorientant les investissements dans ces secteurs.

Sur le plan régional, il convient de diminuer la surchauffe des régions les plus développées et d'assurer une répartition harmonieuse de la prospérité économique dans l'ensemble de chaque pays.

Enfin, il convient, à notre sens, de chercher à améliorer l'efficacité des dépenses publiques, c'est-à-dire de procéder à une politique sélective des investissements favorisant l'équi-

pement des secteurs de base et des équipements collectifs, à seule fin de relever à moyen ou à long terme la productivité globale.

Les États devraient avoir le courage de faire un choix entre les dépenses créatrices d'emplois et certaines dépenses qui ne le sont pas ou qui le sont moins.

J'ai fait allusion, chose qui a été fort critiquée — j'ai cité cela en exemple — aux dépenses militaires. Je sais que, sur ce point-là, nous ne pourrions guère nous entendre. Toutefois, j'entends par là les dépenses publiques non efficaces, toutes les dépenses dues au développement de notre société de surconsommation sur lesquelles nous avons perdu le contrôle, et il nous paraît que les dépenses militaires pourraient être, en Europe, mieux synchronisées, mieux ordonnées entre les divers États après un accord préalable entre nos États et dans le cadre des négociations bilatérales ou multilatérales entre l'Est et l'Ouest.

Nous avons fait également des propositions tendant à l'amélioration qualitative de la superstructure socio-économique. Cela au niveau national, comme nous l'avons déjà dit, par une entente entre partenaires sociaux sur l'orientation et l'usage du produit national brut, sur la base d'un contrat social qui comporterait l'accord de toutes les parties contractantes s'engageant à respecter loyalement le contrat ainsi conclu.

A mes yeux, un tel contrat est le seul moyen de régler durablement la crise socio-économique des démocraties occidentales qui, malheureusement, ne souffrent pas seulement du cancer de l'inflation.

Au niveau international, nous devons être conscients que les pays en voie de développement, en particulier dans le secteur du pétrole et des matières premières, ne veulent plus accepter que l'évolution des échanges continue en leur défaveur. Ils l'ont prouvé. Il est indispensable de créer un système économique international plus équitable par des négociations

commerciales et monétaires qui permettent enfin une répartition équitable du produit mondial brut.

Il faut assurer aux pays en développement la rentabilité de leurs exportations. Il faut leur assurer des débouchés et favoriser leur participation active dans les organisations internationales. Sur ce point, je rappelle la résolution n° 567 sur la coopération au développement qui, en 1974, a réuni l'approbation des parlementaires du Conseil de l'Europe de toutes tendances politiques.

Je n'entrerai pas dans les détails, vous renvoyant aux pages 16, 17 et 18 de mon rapport ainsi qu'aux points qui ont été relevés dans notre projet de communiqué conjoint.

En conclusion, nous devons assumer pleinement nos droits, nos devoirs et nos obligations de parlementaires européens. Nous devons avoir le courage politique d'expliquer clairement à nos électeurs que nous devons absolument lutter dans un esprit de totale solidarité sur tous les points et cela indépendamment de nos options politiques, tant il est vrai que, dans la grave confrontation actuelle entre l'inflation d'une part, et l'économie et la politique d'autre part, le politique n'est bientôt plus qu'un spectateur.

Nous devons avoir le courage politique de promouvoir une redistribution internationale des ressources, même si elle doit entraîner pour nos pays un ralentissement momentané de croissance qui ne serait acceptable que s'il s'accompagnait dans le monde entier d'une répartition plus équitable du produit net mondial et, par là même, d'une amélioration réelle de la qualité de la vie, de plus de justice et de plus de paix.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Simonet.

M. Simonet, *vice-président de la Commission des Communautés européennes.* — Monsieur le Président, permettez-moi

tout d'abord de vous remercier, au nom de la Commission, d'avoir bien voulu inviter celle-ci à participer à cet important débat. Je vous préciserai immédiatement que mon propos n'est pas de reprendre l'argumentation développée fort brillamment par les deux rapporteurs mais d'asseoir ma communication sur un certain nombre d'aspects généraux du problème tel qu'il se manifeste dans les pays européens.

Si cela était nécessaire, je rappellerais tout d'abord que nous avons connu une longue période de stabilité, tout au moins relative, au cours des décennies 50 et 60. Au cours de celles-ci, la hausse moyenne des prix par périodes quinquennales se situait aux environs de 3 à 4 %. Aujourd'hui, le taux d'inflation moyen de la Communauté est caractérisé depuis 1967 par une accélération pratiquement ininterrompue des prix à la consommation passant de 2,7 % en 1967 à 13,2 % en 1974.

Cette accélération de l'inflation dans les dernières années semble être due tout d'abord à l'existence de ce que j'appellerai « les conditions permissives » et ensuite à une intensification des tensions qui existent entre les aspirations des différentes catégories socio-professionnelles de la population et les possibilités objectives de les satisfaire.

On a en outre observé, au cours de ces dernières années, une transmission rapide au plan international des pressions inflationnistes.

Permettez-moi de m'arrêter un instant sur chacun de ces points.

Tout d'abord, l'accroissement des tensions auxquelles je viens de me référer a renforcé la lutte de répartition qui s'est manifestée aussi bien à l'intérieur des pays industrialisés, et plus particulièrement ceux de la Communauté, qu'au plan mondial.

A l'intérieur de nos pays cette lutte vise la répartition du revenu ou du produit national, c'est-à-dire la répartition entre

salaires et profits, entre groupes socio-économiques, entre groupes de salariés eux-mêmes, entre tranches de revenus, entre secteurs, entre régions, et, finalement, entre besoins individuels et besoins collectifs.

Cette lutte se manifeste par des mécanismes divers, dont le plus classique est l'alignement des augmentations de salaires des différents secteurs économiques sur celles qui sont obtenues dans les secteurs où la productivité est la plus élevée.

Ces demandes de parité deviennent de plus en plus nombreuses et l'on peut même dire qu'à l'heure actuelle elles sont pratiquement généralisées.

Au plan mondial, la lutte de répartition a lieu entre pays et zones économiques, certains pays occupant une position dominante dans l'économie mondiale ou sur certains marchés. L'évolution des termes des échanges et des modes de financement des déficits extérieurs sont, en ce domaine, révélateurs.

L'existence d'une relation à moyen terme entre l'évolution de l'inflation et l'évolution des liquidités est le deuxième facteur que j'évoquais il y a instant.

Sans augmentation correspondante des liquidités, il ne peut y avoir, à moyen terme, d'inflation. L'accroissement exagéré des liquidités est donc un facteur permissif de l'inflation : il permet que l'incompatibilité permanente entre les objectifs et les besoins, d'une part, et la possibilité de les satisfaire, d'autre part, aboutissent à un processus inflationniste.

Déjà, au cours des vingt dernières années, les liquidités se sont accrues plus vite que le produit national réel, même compte tenu du nombre accru d'agents économiques et du changement dans les habitudes de paiement. Mais c'est depuis 1970 qu'on a assisté à un gonflement très important des liquidités internationales, notamment par le déficit de la balance des paiements des États-Unis.

Ce gonflement a sensiblement atténué la contrainte de la balance des paiements pour les politiques économiques internes. Il a favorisé ainsi le développement excessif des liquidités internes des pays européens ainsi que les solutions inflationnistes aux luttes de répartition. Enfin, en ce qui concerne la transmission internationale de l'inflation, celle-ci ne se produit pas uniquement par l'évolution des liquidités internationales mais également par l'interdépendance internationale des prix.

Jusqu'à la deuxième moitié des années 1960 il y avait encore des « pôles de stabilité », comme les États-Unis, l'Allemagne, mais aussi la Belgique, la Suisse et les Pays-Bas. Depuis, dans le système des taux de change flottants, qui ont été introduits à partir de 1971, comme l'a rappelé M. Aubert, on se trouve dans un nouveau mécanisme où les tentatives de stabilisation isolée n'exercent pratiquement plus aucune influence mais tendent au contraire à se solder, à moyen terme, par des modifications des taux de change correspondants.

En outre, les augmentations sensibles des prix des matières premières ont contribué à l'augmentation des prix. L'effet mécanique de ces augmentations sur le niveau des prix des pays membres de la Communauté peut être situé autour de 3 à 4 %, c'est-à-dire que, si on tente de faire la part entre l'augmentation des prix des produits pétroliers et l'augmentation des prix des autres matières premières, on trouve 2 à 3 % pour des produits pétroliers, contre 1 % pour les matières premières.

J'ajouterai — et c'est par là que je terminerai cette première partie de mon propos — qu'une nouvelle menace considérable est apparue à l'horizon financier international, celle que fait peser sur la stabilité de l'économie monétaire internationale l'existence d'énormes quantités de capitaux qui résultent et qui continueront à résulter des surplus accumulés par les pays producteurs de pétrole et à propos desquels on est dans l'incertitude quant aux chemins que prendront ces liquidités, que nous espérons voir un jour se stabiliser, c'est-à-dire s'investir.

Si l'on doit établir la relation — ce qui a d'ailleurs été fort bien fait par les deux rapporteurs — entre le phénomène de l'inflation et l'ensemble de nos structures socio-politiques, il faut tout d'abord constater que la plupart de nos institutions et de nos procédures politiques ont été conçues, il y a très longtemps, dans des conditions économiques, sociales et politiques très différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui.

Il en résulte, dès lors, une inadaptation qui se présente sous plusieurs aspects. Tout d'abord, pour l'inflation, se pose un problème fondamental : celui des grandes priorités. Depuis vingt ans, nous vivons une ère de croissance. Nous avons considéré celle-ci comme un droit acquis et comme un phénomène qui n'était nullement destiné à être remis en question. La formation de nos esprits et de nos étudiants, la formation en quelque sorte de nos dirigeants syndicaux, des hommes politiques, des hommes d'affaires a été largement influencée par cet aspect prioritaire, et je dirai comme allant de soi que l'on a conféré à la croissance cette conception générale qui touche aux bases mêmes de notre civilisation et a abouti à une série d'évolutions et de problèmes de moins en moins acceptés.

Je me bornerai à citer trois de ces problèmes. En premier lieu, l'inégalité dans la distribution des revenus et des patrimoines ; en second lieu, l'insuffisance des équipements collectifs ; enfin, les problèmes de l'environnement.

J'ajouterai à ces problèmes l'existence d'une tendance profonde à voir le taux d'accroissement des consommations se situer à un niveau qui dépasse, comme je l'ai dit tout à l'heure, les possibilités physiques réelles de nos économies.

Il en résulte que la somme de ces ambitions contradictoires dépasse aujourd'hui de beaucoup des possibilités réelles qui étaient considérées comme acquises auparavant.

L'inflation prend donc véritablement racine dans les conflits non résolus entre les objectifs et les ambitions, aggravés

parfois par une connaissance insuffisante des mécanismes d'évolution et de transmission de l'inflation. J'ajoute que la résolution des conflits entre les objectifs est devenue encore plus difficile du fait que nos sociétés occidentales offrent aux citoyens deux voies pour représenter leurs aspirations : tout d'abord, la voie traditionnelle qu'exprime en propre cette assemblée et qui est celle des partis politiques, soit en exerçant leur droit de contrôle qui est le leur au parlement, soit en constituant le canal obligé pour accéder au pouvoir exécutif.

Mais à côté de ces canaux traditionnels normaux que sont les institutions politiques représentatives de nos sociétés démocratiques, au fil des années se sont développés d'autres canaux par lesquels peuvent s'exprimer, de manière plus ou moins ordonnée, les aspirations parfois excessives de nos populations. Je pense ici plus particulièrement aux différents groupements sociaux qui se sont créés et même institutionnalisés et dont les plus puissants, les plus légitimes, sont les organisations syndicales de travailleurs ou d'employeurs. Au cours de ces dernières années, les différents groupes sociaux ont acquis, de ce fait, la possibilité d'influencer le fonctionnement de l'économie à tel point qu'ils peuvent empêcher la réalisation d'objectifs essentiels envisagés par le pouvoir politique, même si ces objectifs ont reçu la sanction, tacite ou explicite, des instances politiques les plus élevées.

Dans la plupart des pays il n'existe pas de processus obligeant les représentants librement élus des différents groupements politiques et sociaux à s'entendre sans perturbation de la vie économique et sociale sur les ambitions et les objectifs d'une part, les moyens et leur mise en œuvre d'autre part.

Dans ces conditions, la pression inflationniste tient lieu d'instrument de réduction *a posteriori* des ambitions et des objectifs aux possibilités réelles, bien que le fonctionnement injuste et nuisible de cet instrument soit aujourd'hui reconnu et dénoncé par tous.

Mais la maîtrise de l'inflation a été rendue encore plus difficile par la disparition de plusieurs règles et de plusieurs contraintes. Il s'agit notamment de la règle de la productivité, de la contrainte de la balance des paiements et des mécanismes plus ou moins automatiques qui régissaient jusqu'à ces dernières années les relations monétaires internationales.

D'autre part, ce que j'appellerai les autonomies pré-existantes, c'est-à-dire les partenaires sociaux et dans certains pays les banques centrales, sont maintenues.

A ceci s'ajoute le fait que les partenaires sociaux rejettent souvent les responsabilités pour le plein emploi et que les pouvoirs publics, sur lesquels cette responsabilité est rejetée, ne peuvent pas respecter conjointement cet objectif avec celui de la stabilité économique, et plus particulièrement la lutte contre l'inflation.

Enfin, un dernier aspect concerne les relations entre les différents organes qui prennent des décisions importantes pour le développement ou, au contraire — ce qui devrait être le cas — pour la maîtrise de l'inflation.

Ces organes reconnaissent en général la nécessité de poursuivre simultanément les divers objectifs de la politique économique et sociale.

Néanmoins, leurs actions privilégient souvent l'un ou l'autre des objectifs poursuivis, par exemple les autorités monétaires tendront à mettre davantage l'accent sur la stabilité des prix, les organisations syndicales le mettront davantage sur l'accroissement des salaires, les organisations patronales et les organisations d'entreprises sur la croissance.

Il en résulte ainsi un processus de réactions excessives entre ces centres de décision, qui aboutit inévitablement à des déséquilibres inflationnistes.

Je ne m'étendrai pas sur le diagnostic ni sur les causes de la maladie. Je tenterai seulement en terminant d'esquisser quelques voies en ce qui concerne les remèdes.

Tout d'abord, je dirai que dans la situation actuelle la plupart des pouvoirs et des instruments classiques de la lutte contre l'inflation sont encore entre les mains des États membres de la Communauté.

Ceux-ci ont toujours des responsabilités essentielles en ce qui concerne l'évolution des liquidités internes, les finances publiques, l'emploi, l'orientation de la croissance, la concurrence, le développement régional, le développement des secteurs industriels.

Or, les expériences du passé montrent cependant que le stade actuel de semi-intégration ou d'intégration imparfaite qui caractérise la Communauté est une situation instable et, à vrai dire, à long terme, intenable. Elle ne permet plus de combattre efficacement l'inflation. Certains instruments ne peuvent plus être utilisés sans remettre en cause le degré actuel de l'intégration. Je pense à la manipulation des droits de douane. Par ailleurs, l'interdépendance internationale limite les marges d'action isolées des gouvernements. Les mécanismes socio-politiques existants ne permettent plus d'agir avec assez de vigueur et d'efficacité. En outre, le stade de semi-intégration auquel je viens de faire allusion, contient toujours une certaine tendance à la désintégration. C'est un danger que le Parlement européen doit avoir présent à l'esprit. Je sais d'ailleurs qu'il en est ainsi. Il suffit de regarder les divergences accrues dans l'évolution des liquidités et des prix, des soldes des balances de paiements, des mouvements de capitaux qui vont à l'encontre des objectifs affirmés, il y a à peine quatre ans, par les pays membres de la Communauté, lorsqu'ils ont adopté leur résolution sur l'Union économique et monétaire qui impliquait, entre autres, une qualité de convergence de leur politique économique.

Il existe donc un besoin accru de remèdes complémentaires. Ces remèdes, si nous devons les mettre au point, exigeront probablement, de notre part, une véritable révolution intellectuelle. Pour obtenir une croissance non inflationniste, des modifications importantes seront donc indispensables dans nos manières de penser et d'agir.

La crainte d'une crise économique et politique encore plus grave que celle que nous connaissons aujourd'hui créera peut-être le climat politique nécessaire à la mise en place d'instruments permettant une politique de stabilisation sérieuse et efficace dans la Communauté.

Les remèdes nécessaires paraissent se situer essentiellement sur trois plans :

Premièrement, il convient de créer de nouveaux instruments dans la sphère monétaire de nos économies. Il s'agit d'abord de créer les possibilités de maîtriser effectivement l'évolution des liquidités des pays membres.

C'est là une condition indispensable de toute politique de croissance non inflationniste.

A cet effet, plusieurs actions sont nécessaires. La première d'entre elles concerne la formulation de normes pour l'évolution de la masse monétaire. Il s'agit de limiter la croissance des liquidités en fonction de la capacité potentielle de développement de l'économie. Cette règle simple à formuler exigera, croyez-moi, une énorme dose de volonté politique, à laquelle s'est référé M. De Clercq. Toutefois ce n'est pas impossible. Cette nouvelle voie a déjà été empruntée récemment dans deux pays : En Allemagne tout d'abord, la Banque fédérale a annoncé qu'une croissance de la base monétaire d'environ 8 % au cours de l'année 1975 paraît acceptable et même nécessaire, compte tenu de l'objectif de stabilité. En Suisse, la Banque nationale a déclaré qu'elle se propose de ramener la croissance de la base monétaire, pour 1975 également, à 6 %.

La surveillance de la répartition sectorielle de la création des liquidités, c'est-à-dire des crédits accordés à l'économie, aux pouvoirs publics, et au monde extérieur, est la deuxième condition de cette révision de notre politique économique. Il convient notamment d'éviter des effets inflationnistes découlant du financement monétaire des déficits publics. Pour cela on pourrait s'inspirer de la pratique néerlandaise. A cet effet les administrations publiques, y compris les administrations provinciales et locales, pourraient être obligées de s'endetter uniquement auprès d'une institution de crédit public agissant dans le cadre des directives des autorités monétaires.

Enfin il est absolument indispensable qu'après en avoir parlé pendant de nombreuses années les pays de la Communauté arrivent à élaborer et à appliquer une stratégie commune à l'égard des mouvements de capitaux. Il convient en effet d'éviter des mouvements trop erratiques des taux de change provoqués par le déplacement brusque de capitaux importants dont nous avons vu les dégâts et même les effets dévastateurs qu'ils pouvaient entraîner pour la stabilité monétaire d'un certain nombre de pays.

Les divergences des évolutions politiques et économiques entre les pays membres soulignent l'échec, c'est une constatation que je fais et que vous ferez aussi avec grand regret, l'échec de la coordination de leur politique au plan communautaire. Ce n'est pas particulièrement étonnant si l'on tient compte du fait que les autorités publiques ne sont plus capables de maîtriser suffisamment l'évolution économique et sociale dans leur pays. Cette évolution est en fait à l'heure actuelle co-déterminée par les décisions d'un certain nombre de groupes sociaux. Ainsi qu'il a été souligné récemment dans le rapport au Conseil et à la Commission sur la situation et les perspectives économiques à moyen terme de la Communauté, les expériences du passé ont montré que les approches strictement nationales pour une politique des revenus et des prix ne conduisaient que rarement, sinon jamais, à un succès. La principale critique est, me semble-t-il, que ces approches sont trop partielles. De nouvelles tentatives devraient être faites en cherchant une vue

plus large visant une information réciproque et aussi un processus de rapprochement des points de vue couvrant non seulement les revenus et les prix, mais aussi la politique économique en général, en incluant dans ce domaine des normes les finances publiques, la politique monétaire, la formation professionnelle et la restructuration des secteurs.

Certaines expériences ont déjà été lancées à cet égard, non seulement dans certains pays membres de la Communauté, mais aussi dans d'autres. Le dialogue entre les pouvoirs publics et les groupes sociaux doit s'établir aussi bien au niveau national qu'au niveau de la Communauté.

Il ne devrait pas seulement fixer des objectifs mais également définir des moyens d'action. Un premier pas dans cette direction a récemment été fait par les partenaires sociaux de la Communauté lors de la conférence du 16 décembre 1974, qui a réuni les organisations des partenaires sociaux ainsi que le Conseil, les représentants des États membres et la Commission. Lors de cette conférence, les partenaires sociaux ont souhaité avoir une discussion d'ensemble sur la situation économique et sociale de la Communauté avec les ministres des finances et de l'économie et les ministres des affaires sociales.

Mais ces actions devront être appuyées par un dispositif d'accompagnement visant des modifications structurelles dont les effets ne peuvent se produire qu'à plus long terme.

Ce dispositif devrait viser en premier lieu la rigidité croissante de la main-d'œuvre qui constitue un obstacle important aux adaptations nécessaires de l'appareil de production et de distribution. Il importe donc de faciliter la mobilité intersectorielle et interprofessionnelle de la main-d'œuvre. Une politique spécifique en ce domaine paraît d'ailleurs être le meilleur moyen de résorber le chômage sectoriel.

Il importe en deuxième lieu d'avoir dans le domaine de la concurrence une vue économique. Ceci concerne plus particu-

lièrement le contrôle des concentrations et des entreprises multinationales.

En troisième lieu, nous ne devons pas hésiter à suivre la voie d'un renforcement de la politique de la consommation. Cela est particulièrement nécessaire dans la Communauté.

Je crois enfin que nous n'esquiverons pas un réexamen des qualités de la croissance.

Il serait sans doute plus facile d'approfondir ces problèmes si l'on disposait d'une classification fonctionnelle de la demande intérieure, indiquant dans quelle mesure les différents secteurs de l'économie nationale — les ménages, les administrations publiques et les entreprises — concourent à la satisfaction des différents besoins et fonctions qui sont la condition d'une société.

Il semble donc important d'avoir une vue d'ensemble du fonctionnement de notre économie.

En matière de relations extérieures, plusieurs actions me paraissent indispensables. Il s'agit de mesures visant plutôt à stabiliser les revenus des pays en voie de développement qu'à protéger leurs prix. Il conviendrait donc de déterminer les montants des aides en fonction également des prix des matières premières. En tout état de cause, il conviendrait de veiller davantage à la compatibilité entre les prix de matières premières, les prix d'exportation des pays membres, les taux de change et les objectifs de développement de ces pays.

Enfin, il est indispensable d'approfondir la question de savoir dans quelle mesure un recours plus large à des mécanismes d'indexation, appliqués comme dispositifs d'accompagnement d'un programme cohérent de croissance non inflationniste, pourrait exercer des fonctions importantes, décourager les anticipations inflationnistes, atténuer les incidences sur l'emploi et la croissance des autres mesures anti-inflationnistes, rendre de nouveau attrayant le placement à plus long

terme de l'épargne et finalement sauvegarder le pouvoir d'achat.

Monsieur le Président, je voudrais dire en concluant que le réalisme — ce n'est pas à des hommes politiques que je l'apprendrai — est un impératif pour toute politique efficace. Reconnaissons qu'en matière de politique anti-inflationniste, compte tenu des résultats plus ou moins satisfaisants qui ont été enregistrés dans quelques pays, un certain scepticisme éclairé est en effet de règle, et l'on entend trop souvent dire que l'on ne peut rien faire, car il s'agirait d'un phénomène devant lequel les États seraient individuellement et collectivement impuissants.

Je crois que la première tâche d'un homme politique est de lutter contre cette forme de scepticisme.

La deuxième conclusion que je tirerai de cette communication — et j'en terminerai par là — est que la Communauté représente un quart du produit national de tous les pays à économie de marché et 40 % du commerce extérieur mondial. Les possibilités des pays membres pour revenir à une croissance non inflationniste seraient plus grandes s'ils agissaient ensemble et de façon concrète. C'est uniquement par une telle approche que l'on peut faire valoir le poids économique de la Communauté dans le monde pour exercer un effet stabilisateur sur l'environnement international et ne plus subir simplement les effets de stabilisateurs de l'extérieur.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Cousté, qui parlera au nom du Groupe des démocrates européens de progrès du Parlement européen.

M. Cousté. — Monsieur le Président, je dirai très simplement aux deux rapporteurs que l'analyse très fouillée à laquelle ils se sont livrés va me permettre d'être extrêmement bref sur le problème des causes de l'inflation.

Je crois, en effet, que cette analyse est suffisante pour nous persuader que, les causes étant multiples, les remèdes eux-mêmes doivent être multiples et complexes. J'ajouterai cependant un mot à l'adresse de M. De Clercq pour lui dire qu'il est exagéré et, je crois, inopportun, de parler d'une société d'inflation. Nous ne devons pas confondre, à mon avis, un accident conjoncturel, même d'une durée trop longue pour ceux qui en sont victimes, et nous le sommes tous, avec la croissance, le développement, je dirai même le comportement relativement harmonisé des monnaies. Je crois qu'il ne faut pas confondre ce qui est accident avec ce qui est société, qui suppose une volonté et un ensemble cohérent de données et de politiques.

Nous combattons tous l'inflation parce qu'elle est un mal et nous devons aussi nous souvenir qu'il n'y a pas lieu d'invoquer le précédent de 1929. Je crois en effet que le spectre de la crise de 1929, de plus en plus souvent évoqué, est inexact.

En effet, entre 1929 et 1933, la production industrielle avait été réduite d'un tiers aux États-Unis, dont le produit national brut avait accusé à l'époque une diminution de 15 % entre 1929 et 1931, de 17 % entre 1931 et 1933. Les échanges, par voie de conséquence, étaient considérablement ralentis.

Or, il n'en est rien en 1974 et la prévision pour 1975 ne sera sans doute pas pessimiste. Les échanges se sont accrus en valeur de 37 % en 1973 et de 38 % en 1974. Cette croissance considérable doit cependant être corrigée en tenant compte de la hausse des prix. La progression en termes réels a été de 13 % en 1973 et de 5,5 % en 1974, compte tenu de la hausse des prix. Nous pouvons donc dire que pour l'ensemble de l'année 1974 elle a été de 2,5 % contre 5,6 % en 1973.

Or, les perspectives de 1975 — M. Simonet l'a confirmé à l'instant — sont à peu près égales à celles de 1974, c'est-à-dire qu'elles se situent autour de 5,5 %, et pour la seule Communauté une augmentation du produit intérieur brut de l'ordre de 3 % est prévue, contre 2,5 % en 1974.

Dès lors, la crise n'étant pas la même, reconnaissons aussi que sur le plan monétaire les conditions se sont modifiées. Les effets dévastateurs de la récession américaine avaient été transmis à l'extérieur des États-Unis par le canal d'un système monétaire mondial rigide fondé sur l'étalon de change or. L'influence dépressionniste avait été particulièrement importante en Allemagne, pays qui s'était largement appuyé, à l'époque, sur les entrées de capitaux américains, pour consolider sa monnaie.

Il est aujourd'hui politiquement impossible pour les banques centrales de ne pas soutenir, par une politique active, les possibilités des banques. Or, à partir du moment où aucune banque centrale ne pourra laisser aller à la faillite des centaines d'institutions bancaires, il n'y a pas lieu de craindre le phénomène d'entraînement de 1929-1930.

Quant aux taux de change flottants, ils ont remplacé aujourd'hui les parités fixes et il n'y a aucune analogie possible entre un système fondé sur le système des changes de 1929-1933 et un système monétaire fondé sur la généralisation des taux de change flottants, la souplesse du dernier s'opposant à la rigidité du premier. Seul rapprochement possible : le chômage, qui est le vrai problème.

En 1974, le chômage s'aggrave d'une conjoncture économique qui reste d'expansion mais qui se fait au ralenti. Dès lors, nous nous trouvons dans une situation de lutte contre le chômage avec les éléments qu'indiquaient M. Simonet et les rapporteurs, et auxquels j'adhère.

Ne croyons pas non plus que la Communauté n'a rien fait dans cette lutte contre l'inflation. Comme la Commission, je rappellerai que le Conseil, à plusieurs reprises et dès le 8 décembre 1973, faisait une analyse parfaitement lucide de la situation et indiquait que pour y parvenir il fallait progressivement ramener le rythme d'expansion de la masse monétaire à celui du produit national brut en volume, et qu'il y avait

également une nécessité de créations d'emplois partout où c'était nécessaire.

Le 4 juillet 1974 apparaît une prise de conscience infiniment plus fine de la complexité économique. Cette meilleure connaissance des phénomènes économiques et monétaires est de nature à nous rassurer.

En conclusion, je dirai très clairement que, même si le fait est passé inaperçu, tout cela a été pris en compte d'une manière responsable à la dernière conférence au sommet de décembre. Nous ne nous sommes peut-être pas assez rendu compte que finalement ce sommet — le dernier, et le premier des Conseils européens — a marqué une prise de conscience considérable de ces problèmes et a, à mon sens, dégagé des solutions qui, si elles sont suivies, sont valables. En effet, devant la complexité des phénomènes — le communiqué le précise clairement — il est question de tenir compte de la situation spécifique de chacun des États membres de la Communauté qui rendrait inadaptée une politique uniforme.

Les chefs de gouvernement ont insisté sur l'urgente nécessité de convenir en commun des politiques à entreprendre.

Ces politiques convergentes ne prendront leur sens que si elles répondent à un objectif de solidarité communautaire et si elles s'appuient sur des mécanismes permanents et efficaces de consultation. En d'autres termes, au niveau de la prise de conscience politique de la difficulté majeure dans laquelle nous sommes plongés, les chefs de gouvernement ont décidé, en fin de compte, que l'Europe devait être présente et, debout, et ils s'en sont donné les moyens.

Quels sont ces moyens ? Essentiellement la réunion périodique du Conseil européen.

Quel procédé ? Une majorité, non plus une unanimité dans les grandes décisions d'orientation, et non pas le système d'unanimité, même au sein du Comité des experts ; un souci

de plus en plus démocratique envisageant avec des conditions à régler l'élection du Parlement européen ; enfin, un nouvel équilibre des institutions dans la perspective de l'Union européenne.

Voilà bien, à mon sens, une réponse au niveau le plus élevé et selon des mécanismes de solidarité communautaire de caractère permanent et efficace.

C'est pourquoi, mes chers collègues, mon ton n'est pas celui du pessimisme et du regret, mais celui de l'espoir par l'action solidaire.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Schwörer, qui parlera au nom des groupes démocrates-chrétiens des deux Assemblées.

M. Schwörer. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vous comprendrez certainement qu'étant donné la brièveté du temps de parole qui m'est imparti, j'évoque essentiellement les activités menées par le Parlement européen, de concert avec la Commission et le Conseil, pour lutter contre l'inflation. J'ajoute qu'en notre qualité de membres du Parlement européen, nous sommes prêts à entreprendre, avec nos collègues du Conseil de l'Europe, toute action susceptible de servir cet objectif commun qu'est la lutte contre l'inflation. Je suis d'autant plus à l'aise pour dire cela que les objectifs économiques de tous les démocrates-chrétiens d'Europe ont toujours été le maintien du pouvoir d'achat, le plein emploi, la prévoyance sociale et un ordre monétaire mondial viable.

C'est pourquoi nous n'avons cessé de dénoncer vigoureusement les dangers de l'inflation ; la dernière fois, c'était dans une question écrite qui a donné lieu à un débat dans cette enceinte en automne 1973. Les taux d'inflation commençaient, à l'époque, à atteindre des niveaux inquiétants. Notre préoccupation était alors de procéder à des transferts de compétence

dans le domaine de la politique économique, monétaire et financière et dans celui de la politique des revenus au niveau de la Communauté, laquelle devait ensuite réclamer l'adoption, dans tous les pays, de mesures tendant à combattre efficacement l'inflation.

Le président du Conseil avait alors répondu sans détour que seuls les États membres étaient en mesure d'assumer effectivement la responsabilité qui leur incombait de maintenir la stabilité. Le vice-président de la Commission, M. Haferkamp, avait également, à l'époque, souligné la nécessité d'élargir considérablement les responsabilités communautaires, et il avait indiqué que cet élargissement était prévu pour la deuxième phase de l'Union économique et monétaire.

Vous savez ce qu'il est advenu de l'échéance du 1^{er} janvier 1974. Cette deuxième phase n'a jamais vu le jour, et, dans ce domaine, le processus de l'intégration a été malheureusement bloqué.

Il y a quelques semaines s'est tenue à Paris la conférence au sommet — M. Cousté vient de le rappeler — et beaucoup attendaient que l'Europe montre la voie à cette occasion dans la lutte contre l'inflation, et aussi contre le chômage. Les résultats obtenus à Paris, notamment en matière de politique économique, ne m'ont pas paru encourageants. Dans ce domaine, la conférence n'a eu que très peu de suites concrètes, bien qu'il n'échappe à personne que ce ne sont pas tant les questions institutionnelles abordées ici qui empêchent la coopération de s'intensifier, que les préoccupations et les difficultés économiques des divers pays membres.

L'un des résultats positifs de la conférence, sur le plan de la politique économique, a été la déclaration par laquelle les participants ont proclamé leur attachement à l'objectif de l'Union économique et monétaire. En second lieu, la conférence a reconnu qu'il demeure urgent de combattre l'inflation, et qu'une nouvelle expansion ne doit intervenir que dans la stabilité.

On pourrait dire, sur la base de la déclaration des Neuf, que le mot « stabilité » apparaît à plusieurs reprises dans le communiqué ; mais la déclaration comporte si peu d'éléments concrets qu'un important journal économique a pu écrire : « Les Neuf n'ont pas progressé d'un seul pas sur la voie de la lutte commune contre l'inflation ; il semble, au contraire, que l'on s'oriente de plus en plus vers une communauté de l'inflation ».

Cette critique s'explique sans doute essentiellement par le fait que les mesures qui seront prises n'ont pas été examinées de manière assez détaillée sur le plan pratique. Pourquoi, dans ce communiqué, n'a-t-on pas invité la Commission à œuvrer dans l'avenir pour la stabilité avec toute son expérience et tous les moyens dont elle dispose ? Il serait, à mon avis, désastreux que la Commission relâche ses efforts en faveur de la stabilité. Vous venez d'entendre à nouveau M. Simonet développer, au nom de cet organe, un certain nombre d'idées qui mériteraient de constituer, à l'avenir, la base d'une politique commune de stabilité.

J'ai apprécié particulièrement les déclarations de M. Simonet concernant la politique monétaire et du crédit. Je considère, moi aussi, qu'il est nécessaire de limiter strictement la croissance de la masse monétaire. Le dernier rapport de la Commission à ce sujet contient des chiffres qui donnent à réfléchir. Il est intéressant de constater que les pays où l'on observe le plus fort accroissement des liquidités sont aussi ceux où le taux d'inflation est le plus élevé. Inversement, le pays qui connaît le taux d'inflation le plus bas est aussi celui qui a signalé une croissance de la masse monétaire qui est, de loin, la plus faible. Je crois que nous avons là l'une des clés d'une politique anti-inflationniste efficace.

Ce qui me rend également optimiste, c'est que je sais que cette politique est surtout appliquée par les banques d'émissions nationales, qui jouissent d'une relative indépendance et ne sont pas subordonnées à tel ou tel groupe de pression. En outre, il existe déjà entre ces banques une coopération étroite. Certes, il faut encore, à cet égard, remédier à des insuffisances et à des difficultés — M. Simonet en a évoqué quelques-unes — mais,

ceci dit, je crois qu'il y a là, véritablement, une possibilité de parvenir à une politique efficace de stabilité.

Je me réjouis particulièrement de la possibilité qui nous est ainsi donnée d'éliminer également les perpétuels à-coups de la politique conjoncturelle qui, à la longue, aboutissent non pas à la stabilité, mais à son contraire. Toute tentative de rationalisation en économie perd son sens et manque son but, si des périodes de surchauffe alternent constamment avec des périodes de récession.

Mes chers collègues, la Commission des Communautés aura un rôle important à jouer dans tous les débats que nous consacrerons, dans les mois à venir, à la solution de ce grave problème européen. Je tiens à dire très nettement que si l'établissement du Conseil européen devait aboutir à diminuer le rôle de la Commission et si, à l'avenir, il ne devait y avoir qu'une convergence des politiques économiques nationales au lieu d'une politique économique et conjoncturelle commune, une telle évolution susciterait chez moi les plus vives appréhensions. Je crois qu'il existe de sensibles divergences de vues sur ce sujet et aussi sur les considérations que M. Cousté vient de développer. Je suis convaincu de la nécessité d'une politique économique commune ainsi que, bien entendu, de la nécessité de transférer certaines attributions à la Communauté.

Mesdames et Messieurs, il se peut que le mot « stabilité » soit impopulaire auprès de beaucoup de gens ; nombreux sont aujourd'hui ceux qui, confrontés aux difficultés en matière d'emploi, seraient tout disposés à rayer ce thème, parfois embarrassant, de l'ordre du jour. Il faut dire très clairement à ces gens que c'est précisément la situation de l'emploi dans la Communauté qui a mis en lumière la nécessité d'une politique cohérente de stabilité. Car c'est à cause de l'inflation que nous connaissons ces très graves problèmes de l'emploi en Europe. Je crois qu'au cours des derniers mois, des dernières années même, la plupart des gens se sont rendu compte que l'inflation ne profite à personne, et surtout pas à la Communauté, ni à la cause de l'intégration. Nous savons que l'inflation est le plus grand

obstacle à l'unification européenne. Elle freinera toujours le processus de l'intégration, parce que, lorsque les temps sont durs, chacun pense d'abord à soi. Si nous parvenons à résoudre ce problème de la stabilité et de la lutte contre l'inflation, nous pourrons résoudre aussi tous les autres problèmes, même les problèmes institutionnels. Si par contre nous ne réussissons pas à maîtriser l'inflation en Europe, notre continent n'atteindra jamais à une union durable.

Les membres de nos deux Assemblées ont le devoir de veiller, de concert avec les organes de la Communauté, à ce que l'Europe de l'avenir soit une communauté stable, et puisse ainsi promouvoir le bien-être de ses habitants dans les meilleures conditions.

(Applaudissements)

PRÉSIDENTE DE M. VEDOVATO

Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

M. le Président. — La parole est à M. Radoux, qui parlera au nom du groupe socialiste du Parlement européen.

M. Radoux. — Monsieur le Président, comme mes amis politiques feront connaître la réaction de notre groupe devant l'important débat qui se déroule dans cette salle, je désire simplement déclarer, au nom du groupe socialiste du Parlement européen, combien nous sommes heureux d'avoir l'occasion de débattre d'un sujet aussi important avec les représentants de tous les pays du Conseil de l'Europe. Mais encore et surtout, Monsieur le Président, je voudrais vous remercier vous-même, ainsi que M. Berkhouwer, pour les efforts que vous avez faits afin de trouver une solution qui permette de clore ces débats. Comme chacun le sait, nous avons très peu de temps à notre

disposition. De nombreux orateurs se sont inscrits, et il eût été pratiquement impossible de clore cet important échange de vues entre nous par une résolution. Aussi, au nom du groupe socialiste du Parlement européen, vous félicite-je d'avoir trouvé la solution d'une déclaration que vous ferez, avec les deux rapporteurs, sous la forme qui vous conviendra, afin de donner satisfaction à l'ensemble des membres des deux Assemblées.

(Applaudissements)

M. le Président. — Mes chers collègues, je rappelle que nos travaux ne pouvant être conclus par une résolution, le seront, conformément à ce qui a été convenu, par un communiqué commun que les deux rapporteurs rédigeront sous la responsabilité des présidents des deux Assemblées.

Le débat ayant fait apparaître des opinions parfois divergentes, je prie le vice-président délégué par M. Berkhouwer, les deux rapporteurs et le président de la commission des questions économiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe d'assister, après la séance, à une réunion que je présiderai afin de mettre au point un communiqué commun qui fasse, du point de vue technique et politique, une synthèse valable des principaux aspects du problème sur lequel il y a eu convergence de vues.

La parole est à M. Porthéine, qui parlera au nom des groupes libéraux des deux Assemblées.

M. Porthéine. — (N) Monsieur le Président, il n'est pas d'usage que je m'adresse à vous dans ma langue maternelle, mais ce privilège qui m'est à nouveau accordé aujourd'hui m'est d'autant plus appréciable qu'il me permettra de rendre compte plus aisément des débats qui se sont déroulés au sein des groupes libéraux du Parlement européen et du Conseil de l'Europe, dont je suis le porte-parole. Je considère comme très positif le fait que ces débats aient été approfondis, et que les participants y aient été plus nombreux que d'habitude, comme

c'est d'ailleurs aussi le cas pour la présente réunion jointe. Une telle constatation revêt pour moi un caractère essentiel et prend toute son importance dans le cadre de l'indispensable concertation entre l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement européen, ainsi que dans la perspective de la délimitation éventuelle de leurs domaines d'activité, quoique l'on puisse bien évidemment améliorer la réunion jointe et sa préparation.

J'en arrive maintenant à l'inflation, thème de notre débat. Les libéraux sont — et ont toujours été — des adversaires acharnés de l'inflation et des conséquences particulièrement néfastes qu'elle exerce sur tous dans la Communauté. Pour reprendre la formule qu'un homme d'État néerlandais employa un jour, je dirai que l'inflation — et j'espère que les interprètes réussiront à rendre la formule — est un vol déguisé. C'est un vol qui nous affecte tous, indirectement, précisément parce qu'il a lieu à notre insu.

Alors que je préparais la présente réunion, je me suis demandé, cette question vient naturellement à l'esprit de tout le monde, pourquoi, dans la lutte contre l'inflation, chacun rejette la faute sur l'autre. C'est une réaction normale et je crois pouvoir déclarer que les rapports qui ont été élaborés et que nous apprécions, échappent quelque peu à cette inclination bien naturelle. Par ailleurs, je voudrais faire observer, d'une manière plus générale, que c'est la démocratie qui est en jeu lorsque nous évoquons la lutte contre l'inflation. Je pense aussi qu'au cours de ces dernières années, du fait de l'influence des organisations de travailleurs et d'employeurs notamment, il est devenu extrêmement malaisé dans toute l'Europe d'être maître de la situation — c'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui.

S'il est des points auxquels il convient de s'attacher, citons en premier lieu la petite entreprise — sur laquelle nous voulons porter l'impact de notre politique — mais aussi les moyennes et mêmes les grandes entreprises, qui sont également des entreprises privées sur lesquelles il convient de se pencher.

Nous n'acceptons pas que l'on tienne des propos négatifs au sujet de ces entreprises, comme cela arrive parfois. Heureusement, cela ne s'est pas encore produit ici.

A nos yeux, l'entreprise privée est le centre de gravité dont l'influence s'exerce sur notre niveau de prospérité future et auquel ressortissent des éléments tels que l'environnement et bien d'autres facteurs encore. En d'autres termes, les entreprises privées ainsi que leurs organisations doivent jouer un rôle dynamique et discuter, de concert avec les organisations de travailleurs, des problèmes généraux tels que l'inflation. Les organisations de travailleurs exercent une influence considérable en la matière. Elles aussi se doivent de prendre, bien plus que par le passé, conscience de la responsabilité qu'impliquent leurs actes et leurs revendications dans des domaines si importants. Elles se doivent également d'adopter une attitude positive — ceci vaut autant pour les dirigeants que pour les travailleurs de l'entreprise — en matière d'information et de participation au sein de l'entreprise. Je ne parle pas de codécision, je songe à une forme de participation et à un plus large consensus entre les deux parties.

A cet égard, on pourrait évoquer pour de nombreux assistants l'exemple de la législation progressiste mise en œuvre aux Pays-Bas sous la direction d'un ministre libéral.

Nous pensons — car il semble que cet élément soit trop souvent mis en relief dans les conclusions du rapport — que les pouvoirs publics ne doivent pas s'ingérer outre mesure dans cette affaire. La tâche de l'État doit consister à encadrer, et non à décider, même s'il s'agit d'un blocage des prix et d'autres mesures analogues. Nous considérons que ce serait faire obstacle au cours naturel des choses.

Par ailleurs, il ne convient pas non plus que l'État exerce une influence décisive dans le secteur des investissements. Dans ce domaine, les entreprises libres ont le droit de prendre elles-mêmes les décisions qui les concernent.

Le rapport et ses conclusions semblent faire un peu trop de concessions à ceux qui sont de l'avis opposé.

En ce qui concerne les multinationales, que j'ai déjà évoquées, je crois que les remarques formulées à leur sujet n'auront pas d'incidence directe sur l'action ni sur l'accroissement ou la diminution de l'inflation. En l'occurrence, ce problème se situe au niveau des différents types de multinationales, cependant que, sur un marché restreint, il est très possible que la présence des multinationales soit un facteur favorable. Un socialiste néerlandais, le professeur Tinbergen, dont la renommée n'est plus à faire, l'a très clairement expliqué récemment, même si ses propos visaient les pays en voie de développement. Je souligne aussi le rôle positif qu'ont joué les multinationales dans notre pays pendant la crise pétrolière dans le domaine de l'approvisionnement en pétrole.

Nous émettons également des réserves sur le paragraphe 15 concernant la coordination des politiques économiques. Nous ne serions pas d'accord si les termes du paragraphe devraient impliquer que la décision incombe à l'État.

Nous en arrivons maintenant aux dépenses de l'État. Les conclusions du rapport ne font allusion qu'aux dépenses de l'État dans le cadre de la défense. Une telle constatation est déjà importante en soi. Toutefois, exprimées en pourcentages, ces dépenses ne représentent dans de nombreux pays qu'une infime partie du budget global. Le problème se situe en tout état de cause au niveau de l'efficacité, de la possibilité de réaliser des économies et de l'analyse des différents postes du budget national.

Je crois qu'il pourrait s'agir là de l'un des instruments les plus précieux pour juguler l'inflation. A mon avis, cet aspect de la question n'apparaît pas suffisamment dans le rapport à l'examen. En l'occurrence, le rôle des syndicats revêt une importance capitale.

Sur le plan monétaire, le problème des pétrodollars est essentiel. Le rapport n'en traite que subsidiairement. Nous aimerions que ce point soit explicité davantage dans le communiqué final. En outre, je tiens à faire observer qu'on semble se rapprocher d'une solution dans le cadre du Fonds monétaire international, dans le sens de celle proposée par M. Witteveen, un grand libéral néerlandais, qui est actuellement directeur du Fonds monétaire international. Cette solution semble plus acceptable pour nos pays.

En formulant ces remarques, qui ne sont que le résumé des discussions approfondies qui ont eu lieu ce matin au sein de notre groupe, j'ai simplement eu le désir de contribuer à résoudre les problèmes qui se posent actuellement. Je tenais à le souligner, c'est en toute franchise qu'il faudra rechercher une solution avec le concours de l'État et de toutes les parties intéressées, à savoir les employeurs et les travailleurs, sans démagogie et sans employer des arguments faux, comme c'est malheureusement encore trop souvent le cas. Il faudra s'efforcer de réaliser la synthèse à laquelle, si mes souvenirs sont exacts, il est fait allusion au paragraphe 8 du communiqué commun, qui traite du contrat social. Si la réalisation devait en être effective — et nous l'espérons de tout cœur — il faudrait que ce soit en sachant bien que notre société repose sur les entreprises de production privées. A mon sens, ce principe doit en tout état de cause être respecté dans tout ce que nous ferons dans ce domaine.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Beauguitte.

M. Beauguitte. — Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des rapports qui nous ont été distribués avant cette réunion commune et j'ai écouté avec la plus grande attention les orateurs qui ont pris la parole avant moi, en particulier MM. De Clercq, Aubert et Simonet.

Parmi les documents que j'ai compulsés, mon attention s'est portée en particulier sur le paragraphe 17 de l'avant-projet de communiqué qu'a élaboré M. Aubert, qui fait indirectement allusion à l'agriculture.

Je m'attarderai quelque peu sur ce point, car je ne suppose pas qu'on puisse ne pas analyser dans un tel débat la nature des décisions qui vont être prises incessamment quant à la fixation des prix agricoles, et qui mettent en cause les mobiles de notre ordre du jour et les fondements de l'unité européenne.

Nous voici pratiquement parvenus à cette échéance du 1^{er} février 1975 fixée comme limite pour déterminer les prix agricoles de la campagne 1975-1976. Pourtant, force est de constater que les positions sont loin d'être convergentes et que nos producteurs attendent avec une angoisse bien justifiée les solutions relatives au niveau des rajustements dont nul ne conteste l'utilité.

Si la présente réunion comporte la possibilité de faire entendre notre voix au-delà de cet hémicycle, ce doit être pour soutenir la cause de tous et, entre autres, les légitimes intérêts des populations agricoles, en faisant prévaloir des solutions conformes à la volonté de préserver l'acquis communautaire et d'assurer la progression de la construction européenne.

Je me bornerai à aborder ici deux aspects du problème posé, qui se situent dans la limite de nos réflexions.

Le premier concerne la modulation des ajustements de prix entre les différentes productions. Nous savons tous que la conjoncture européenne et mondiale impose un encouragement marqué en faveur de productions vitales essentielles telles que les céréales et le sucre, et nous savons aussi que ces denrées sont précisément celles pour lesquelles l'augmentation des coûts de production a été la plus forte en 1974, du fait qu'elles sont les plus mécanisées. Aussi la tentation est-elle compréhensible d'accorder à ces productions végétales des

taux d'augmentation supérieurs à ceux qui sont consentis aux productions de l'élevage.

La Commission européenne, rejoignant en cela les espoirs de certains pays membres, dont l'agriculture se trouve spécialement impliquée, a adopté cette position. Je le conçois, en souhaitant toutefois que des mesures soient prises pour ne pas contrarier l'option à moyen terme suivie en matière de orientation de productions et surtout en matière de soutien des revenus agricoles les plus défavorisés, option qui nous a engagés à réévaluer chaque année la production animale à un taux supérieur aux productions végétales. Ces dernières assurent, en effet, des revenus souvent doubles des productions de l'élevage et il est indispensable que nous dépassions les préoccupations du court terme pour maintenir une hiérarchie des prix conforme à nos objectifs permanents de réévaluation des revenus tirés des productions animales.

Le second aspect du problème auquel je m'attache est celui du taux global d'augmentation et des modalités possibles pour en assurer la mise en œuvre jusqu'au stade de nos exploitations.

Nous savons que la Commission européenne a complété ses propositions de hausse par des propositions monétaires qui tendraient, en substance, à réduire l'écart considérable existant entre les prix réels payés aux producteurs des différents pays de la Communauté.

Cette conception, d'inspiration rigoureusement communautaire, aurait notamment pour effet positif une première diminution sensible de ces montants compensatoires qui constituent des entorses et des entraves au principe du marché unique.

En outre, cette attitude est d'autant plus réaliste qu'elle permettrait de remédier à l'évolution divergente des coûts de production agricole dans nos différents pays.

En fait, dans la situation où nous sommes, tout se passe comme si un rajustement uniforme des prix était contraire au principe d'unicité, du fait que les points de départ nationaux sont, hélas ! profondément différents.

L'Europe agricole se caractérise aujourd'hui par une mosaïque de prix qui en déforme le sens et en menace les perspectives. Il est donc devenu nécessaire, par des rajustements différenciés au moyen de correctifs monétaires appropriés, de franchir une étape dont la portée politique serait évidente vers la restauration de l'unicité du marché.

La Commission propose, en fait, un franc vert diminué de 3,5 %, ce qui, s'ajoutant aux 10 % d'augmentation moyenne, permettrait de rajuster de 13,5 % nos prix à la production sans engager dans la même proportion ceux de nos partenaires qui ont été plus heureux dans la lutte contre l'inflation.

Ce taux de 3,5 % est fondé, car, depuis le flottement du franc en janvier 1974, la dépréciation paraît s'être stabilisée à un taux de l'ordre de 4 à 5 %. La France n'est certes pas seule visée par les propositions de correctifs monétaires, puisque d'autres États, en particulier, sont invités à réduire l'augmentation des prix d'intervention pour tenir compte de la réévaluation de leur monnaie.

Je crois donc nécessaire, au plan européen, que non seulement la France, mais aussi tous les pays intéressés s'accordent pour consentir à ce retour vers l'unité réelle des prix européens.

Telles sont, dans le cadre de notre réunion jointe, les remarques que je voulais formuler à un moment particulièrement critique pour l'avenir de l'Europe agricole.

Je conclurai en proposant à M. Aubert que le paragraphe 17 de son avant-projet de communiqué commun — tendant, selon sa propre expression, à assurer le développement régional afin de prévenir le retard des régions défavorisées et de maintenir un équilibre économique européen — précise qu'il

faudrait assurer un meilleur équilibre sectoriel et régional, ce qui comporterait évidemment une incitation à une politique telle que l'exploitation agricole demeurerait compétitive en ne faisant pas les frais de l'inflation.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Wyler.

M. Wyler. — (I) Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Mesdames, Messieurs. Redire ici qu'un rapport comme celui dont nous sommes saisis sur les conséquences de l'inflation mérite un examen très approfondi serait un truisme. Je limiterai donc mon propos aux conséquences de l'inflation sur les travailleurs, qui en sont les principales victimes et dont, à mon avis, on ne parle pas assez dans le projet de communiqué commun. Quelles sont donc les conséquences de l'inflation pour les travailleurs ? En premier lieu, a-t-on dit, le chômage. Mais ce n'est pas la seule conséquence ; car l'inflation entraîne également une diminution très sensible du revenu des travailleurs faute d'un relèvement salarial qui compense la hausse du coût de la vie, et du fait de la réduction du nombre d'heures de travail. Nombre d'entre eux se trouvent en outre obligés de changer de métier et de lieu de travail ; enfin, les travailleurs sont atteints dans leur pouvoir d'achat.

On peut donc à juste titre affirmer que les travailleurs sont incontestablement les principales victimes de l'inflation. Je dois tout de suite insister sur le fait que je ne trouve pas du tout normal que ce soit les travailleurs qui aient à supporter les conséquences d'une conjoncture économique difficile dont ils ne sont aucunement responsables. En même temps, on constate un climat d'alarmisme qui tend à aggraver artificiellement la crise et dont les effets se répercutent directement sur les couches les plus vulnérables de la population. Ce n'est pas un hasard si les plus sérieusement touchés sont les travailleurs migrants, évoqués au point 9 du projet de communiqué commun : « En cas de licenciements dus à une récession économique, éviter par des mesures législatives toute discrimination

entre travailleurs nationaux et travailleurs migrants ». Dans mon pays, en Suisse, les travailleurs autochtones ne se sentent pas particulièrement concernés par la situation actuelle de n'est plus faux : dans une économie comme celle de la Suisse, de centaines de milliers de travailleurs étrangers, la sécurité de l'emploi dans leur poste de travail leur sera assurée. Or, rien n'est plus faux : dans une économie comme celle de la Suisse qui compte plus d'un cinquième de travailleurs étrangers, il est impossible de croire que l'exode de ces derniers puisse contribuer à résoudre la crise vers laquelle s'achemine le pays. Bien au contraire, d'autres difficultés sont à craindre, qui auront des conséquences faciles à imaginer. Il est donc indispensable de placer les travailleurs migrants à égalité avec les nationaux. A mon avis, le problème majeur actuellement est de garantir l'emploi, ou du moins le revenu du travailleur, et je tiens à rendre ici hommage à la décision du gouvernement français — dont il est fait mention dans le rapport Aubert — de garantir le montant du salaire pendant une année aux travailleurs en chômage technique. Une garantie de salaire de trois mois, sans être négligeable, n'est certainement pas suffisante. Nous savons bien que cette période de récession et d'inflation sera très longue et, je le répète, trois mois ne suffiront pas aux victimes du chômage ou d'un licenciement technique pour retrouver un emploi satisfaisant.

Vient ensuite le problème relativement complexe du recyclage, qui concerne ici encore les travailleurs, lesquels sont contraints d'apprendre un nouveau métier et parfois ne peuvent retrouver d'emploi que loin du lieu où ils ont vécu pendant des années. Je suis à cet égard en désaccord avec M. Portheine, pour qui l'État n'a pas à intervenir dans ce domaine ; à mon avis, s'il y a un secteur où l'État doit intervenir, c'est bien celui de la garantie de l'emploi.

Enfin, la situation actuelle porte en elle les germes d'un autre danger qui peut menacer les travailleurs, à savoir que la récession et la poussée inflationniste servent de prétexte pour renoncer aux mesures de progrès social en cours ou pratiquement acquises, ce qui entraînerait le risque d'une détérioration

ultérieure des conditions mêmes que l'on prétend justement vouloir assainir. C'est là un grave danger qui pourrait également avoir des conséquences déplaisantes sur la situation de l'emploi. Notre pays connaît la paix sociale, mais, ce concept étant chaque jour davantage remis en cause, il sera très difficile, je crois, de maintenir cette paix longtemps encore. Il s'agit cependant d'un problème de caractère général qu'il est possible, étant donné l'interdépendance des problèmes et des intérêts des États, de résoudre au niveau international. Ce qui vaut pour les hommes vaut également pour les États, ne l'oublions pas, et si l'inégalité actuelle entre les nantis et les autres (hommes ou États) continue de s'accroître, on aura plus de mal encore à trouver une solution au problème de l'inflation. A mon avis, il convient de chercher les remèdes dans la justice fiscale et le plein emploi et non pas dans la déflation.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Blumenfeld.

M. Blumenfeld. — (A) Monsieur le Président, avant de formuler quelques idées sur le thème qui nous occupe, je tiens, moi aussi, à dire encore une fois combien je suis heureux que nous puissions à nouveau, aujourd'hui, pour la première fois depuis de longues années, mener nos débats avec nos collègues grecs. Membres de longue date de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, nous nous sommes trouvés à l'avant-garde du combat pour la démocratie parlementaire en Grèce. Nous nous réjouissons de retrouver nos collègues grecs parmi nous.

Je tiens, moi aussi, à féliciter les deux rapporteurs. Votre rapport, Monsieur De Clercq, nous est malheureusement parvenu quelques jours seulement avant celui de M. Aubert et, par conséquent, il ne nous a pas été possible de l'étudier à fond. Mais ce que j'en ai lu présentait un grand intérêt, et je vous remercie sincèrement,

Les taux d'inflation n'ont cessé de monter, d'année en année, dans les pays européens. Mais ce qui est plus grave, c'est que des écarts considérables sont apparus entre ces taux d'un pays à l'autre. Si, en 1971, le taux d'inflation moyen annuel était compris, dans les pays de la Communauté en particulier, entre 4,3 % et un peu plus de 7 %, au cours des trois premiers trimestres de 1974, il s'est situé entre 7 % et près de 18 %, et ce, notamment, dans les pays de la Communauté européenne qui avaient jusqu'alors connu une évolution à peu près parallèle.

L'écart initial des taux d'inflation entre les pays de la Communauté s'est donc considérablement élargi ; le passé se creuse malheureusement encore aujourd'hui, et continuera sans doute de le faire pendant la plus grande partie de l'année 1975.

Pour l'avenir également, les Européens devront compter avec des risques d'inflation assez sérieux. On pourrait aussi montrer statistiquement, Monsieur le Président, que la hausse des prix et les différences dans le rythme de leur progression dépendent essentiellement de facteurs nationaux. J'évoquerai dans quelques instants les autres facteurs.

Le chômage, lui aussi, s'est accru notablement, et les statistiques dans ce domaine révèlent une accentuation des différences entre les pays européens. Il ressort des perspectives à moyen terme jusqu'en 1978, établies, par exemple, par le Comité de politique économique de la CEE, que, même dans l'hypothèse, sur laquelle elles se fondent, d'une évolution normale de la conjoncture, le chômage augmentera malheureusement encore dans les pays de la Communauté.

De cette évolution divergente en matière d'inflation et de chômage en Europe, il faut tirer essentiellement deux conclusions : la première, c'est que l'opinion, qui prévaut dans de nombreux gouvernements, selon laquelle l'inflation favoriserait la croissance économique et la sécurité de l'emploi, a été notablement démentie par les faits.

La deuxième, c'est que les situations économiques initiales respectives des pays membres sont devenues, au cours de cette évolution, si radicalement différentes, tandis que les déséquilibres régionaux et sociaux n'ont rien perdu de leur ampleur, que le projet consistant à réaliser une Union économique et monétaire doit être considéré, jusqu'à nouvel ordre, comme ayant échoué. Toute nouvelle impulsion dans cette direction suppose nécessairement le rétablissement d'une situation meilleure et plus équilibrée.

Les conséquences pratiques de cette situation pour la politique européenne sont les suivantes :

Premièrement : Eu égard à l'inflation mondiale, à la récession qui frappe actuellement l'économie mondiale et aux transformations structurelles de la répartition internationale des productions industrielles, les importants déséquilibres à l'intérieur de la Communauté — qui existeraient même en l'absence de crise du pétrole — ne peuvent être corrigés si l'on néglige de mener les efforts de stabilisation désormais indispensables. Pour éviter que la dépression qui sévit actuellement en Europe ne dégénère en une crise de la stabilisation, il importe de s'engager dans une phase de développement économique qui ne compromette pas le processus souhaité de stabilisation des coûts et des prix. C'est là, j'en suis convaincu, le seul moyen de renforcer la rentabilité des entreprises — nécessaire pour assurer la croissance et la sécurité de l'emploi — non seulement dans la Communauté, mais dans tous les pays européens. Si les instances responsables de la politique économique font savoir nettement, d'avance, qu'elles sont résolues à respecter les principes directeurs de la stabilité, facilitant ainsi l'adoption d'une politique des salaires et des prix qui renforcera la rentabilité tout en encourageant la stabilité, les risques de chômage conjoncturel ne pourront que s'en trouver réduits.

En deuxième lieu, la politique des prix pratiquée dans les pays producteurs de pétrole a accentué d'une manière inquiétante les problèmes d'ajustement dans la Communauté. Monsieur le Président, nous devons dire ici avec force qu'au cours

des négociations qui s'ouvriraient, espérons-le en mars, entre producteurs de pétrole, pays industrialisés et pays en développement, il y a un objectif qu'il faudra absolument atteindre, à savoir obtenir une diminution du prix du pétrole. Le sentiment de notre dépendance mutuelle a permis, jusqu'ici, d'éviter en grande partie que les pays européens ne se réfugient, en désespoir de cause, dans le protectionnisme, et de limiter à des contre-mesures par d'autres pays ainsi le recours et la crise de l'économie mondiale. Mais l'épreuve décisive est encore à venir. Les prochaines négociations sur l'élargissement des facilités pétrolières et le « filet de sécurité » prévus dans le plan Kissinger permettront de mesurer la vigueur de l'esprit de solidarité internationale si souvent proclamé par le monde occidental. Plus déterminante encore que le succès du recyclage des pétrodollars, sera dans les années à venir la capacité des pays déficitaires à venir à bout du problème posé par le transfert de leurs ressources vers les pays producteurs de pétrole en particulier. C'est pourquoi il sera inévitable que les pays concernés se serrent la ceinture, et que les revendications visant le produit national y diminuent.

Troisième et dernière conséquence : Si, en attendant, les pays industriels se révélaient incapables de mettre au service de la solidarité internationale, qui doit aider à prévenir une escalade des forces politiques dans ces pays, la discipline nécessaire pour corriger les déséquilibres existant à l'intérieur du « filet de sécurité », ces déséquilibres et, avec eux, les conflits qui opposeraient même les partenaires européens sur le plan des objectifs économiques prendraient des proportions énormes, et tout espoir de voir aboutir la coordination des politiques économiques dans la Communauté serait réduit à néant. Le jour ne serait pas loin, Monsieur le Président, où toute une série de pays se verraient contraints de s'engager dans une course à la dévaluation et de se réfugier dans un isolationnisme qu'aucun des partenaires de la CEE ne souhaite. C'est pourquoi, plus que jamais, il incombe à l'Europe d'œuvrer en faveur de la viabilité de l'économie mondiale, grâce aux contributions individuelles des États européens et aux efforts communautaires.

Permettez-moi pour conclure, Monsieur le Président, de dire quelques mots du projet de communiqué qui nous a été soumis par les deux rapporteurs. Nous en avons discuté ce matin dans nos groupes politiques. Malgré tous les efforts déployés par les deux rapporteurs pour élaborer un communiqué commun, nous sommes dans l'impossibilité, je le dis très clairement, d'accepter ce projet. Je parle ici non seulement au nom des démocrates-chrétiens, mais aussi au nom des conservateurs, des indépendants et de plusieurs autres groupes parlementaires et politiques de cette Assemblée, avec lesquels nous avons pris contact officieusement.

Nous approuvons la procédure que vous avez proposée tout à l'heure, Monsieur le Président. Je suis l'un des auteurs d'un nouveau projet de communiqué, qu'il n'est pas dans mes intentions de soumettre ici officiellement ou formellement et sur lequel les rapporteurs, les présidents et le président de la commission des questions économiques du Conseil de l'Europe pourront, nous l'espérons, s'appuyer pour résumer le débat d'aujourd'hui. Il s'agit d'un document concis dans lequel nous n'avons cru devoir mentionner qu'un petit nombre de priorités économiques et politiques. Permettez-moi, Monsieur le Président, non seulement de soumettre *ce projet de communiqué commun* à votre compétence, mais aussi de vous demander de bien vouloir le compléter.

(Applaudissements)

M. le Président. — Me référant à ce que vient de dire M. Blumenfeld, je confirme qu'à l'issue de cette séance les présidents des deux Assemblées ou leurs représentants se réuniront avec les deux rapporteurs et le président de la Commission des questions économiques. Je dois ajouter aussi qu'aujourd'hui déjà, compte tenu des interventions entendues au cours des débats et des informations recueillies sur l'attitude des groupes politiques, les deux rapporteurs avaient quelque peu modifié le projet de communiqué commun qui a été distribué. M. Blumenfeld ayant mentionné un nouveau projet de commu-

niqué commun, qui émane des démocrates-chrétiens et d'autres groupes, je propose que ce texte soit également distribué.

Alors que le communiqué commun élaboré par les deux rapporteurs est axé sur les nombreux aspects techniques du problème qu'il convient de signaler à l'attention des gouvernements et des parlements, le nouveau projet de communiqué, dû aux démocrates-chrétiens et à d'autres groupes, met surtout l'accent sur les motivations politiques et sur le fait que l'expression d'une volonté unifiée de la part des pays de la Communauté européenne et des États membres du Conseil de l'Europe peut favoriser cette homogénéité de vues, indispensable au règlement des graves problèmes soulevés dans le rapport.

La parole est à M. Osborn.

M. Osborn. — (E) Monsieur le Président, je vous remercie de vos observations. Permettez-moi pour commencer de parler de la suggestion de M. Blumenfeld, qui estime que nous devrions rédiger un communiqué mettant mieux en valeur nos intérêts communs et nos attitudes communes tout en reconnaissant que chaque pays a ses propres problèmes et ses propres solutions. De concert avec des chrétiens-démocrates, des indépendants et des conservateurs, j'ai participé à la rédaction de ce communiqué complémentaire et j'espère qu'avec les rapporteurs, vous le prendrez en considération.

Je suis conscient du fait que je suis le premier délégué britannique à prendre la parole dans ce débat et que vous, Monsieur le Président, et moi nous avons ceci en commun que nous représentons des pays aux prises avec une inflation et des difficultés économiques peut-être plus graves que celles qui sévissent dans le reste de l'Europe. En second lieu, je prends la parole en tant que conservateur et je déplore que, dans cette réunion jointe, le parti au pouvoir dans mon pays ne soit pas représenté du fait de son incertitude quant à nos relations avec la Communauté.

Je suis aussi un industriel. J'ai participé à de nombreuses réunions d'industriels à ce sujet. Enfin, je parle en ma qualité de citoyen préoccupé non seulement du sort de mes propres compatriotes du South Yorkshire et de Sheffield et de mon propre pays, mais aussi du sort de l'Europe et du maintien de notre prospérité et de notre bien-être.

Notre débat a trait à l'inflation. M. Simonet a souligné que nous vivons dans l'inflation et je suis d'accord avec la déclaration qui a été faite, notamment par les chrétiens-démocrates en Allemagne : nous devons lutter contre l'inflation si nous ne voulons pas connaître une érosion de notre mode de vie. J'espère vivement que cet aspect de la question ressortira de notre débat d'aujourd'hui.

L'inflation peut être occasionnée par deux facteurs. Au cours des trois ou quatre dernières années, elle a été causée par une inflation des matières premières, c'est-à-dire par l'augmentation du coût des matières premières et des produits alimentaires qui sont importés en Europe. A l'heure actuelle, en Grande-Bretagne en particulier, elle est due à une inflation des salaires et si, en tant que parlementaires, nous ne voulons pas l'admettre, l'inflation persistera.

J'aimerais revenir sur le travail des commissions des questions économiques et technologiques du Conseil de l'Europe. Nous avons discuté pendant deux ans du Club de Rome et de la limitation de la croissance, et nous avons admis qu'il y a de plus en plus d'hommes sur la terre qui souhaiteraient avoir un niveau de vie plus élevé. En raison de l'augmentation de la population, la superficie des villes s'accroît, ce qui suscite des problèmes d'environnement dont nous sommes conscients. Parce qu'un nombre croissant d'hommes dans le monde entier souhaitent avoir un niveau de vie plus élevé, les matières premières, l'énergie et la nourriture deviennent rares. Si, dans le monde en voie de développement, le nombre de ceux qui souhaitent un niveau de vie plus élevé s'accroît — et nous avons été en théorie favorables à cet objectif sans en réaliser les conséquences — cela ne peut être obtenu qu'au détriment

du niveau de vie des pays de l'Europe occidentale, des États-Unis d'Amérique, du Canada et d'autres pays développés. Si c'est ce que nous souhaitons, nous devons, en tant que parlementaires, affirmer clairement ici que, si nous voulons faire droit aux demandes des autres, ce sera nécessairement au détriment réel de notre propre niveau de vie, c'est-à-dire, sauf cas exceptionnel plus favorable, au prix d'une réduction de 15 à 20 % en moyenne du niveau de vie de ces dernières années. Ainsi, si nous admettons les paragraphes 24 et 25 du communiqué, cela ne pourra se faire qu'au détriment de notre propre niveau de vie en Europe ; en tant qu'hommes politiques, il nous incombe de le dire clairement.

En Grande-Bretagne, les personnes les plus riches, de même que celles qui vivent de leurs économies, ont subi des pertes importantes, car 520 £ investies pendant l'été de 1972 — il y a deux ans et demi — ne valaient plus la semaine dernière, avant une légère augmentation de valeur, que 150 £. Les personnes qui vivent des intérêts de leurs économies et de leur fortune passée et beaucoup de mes électeurs, professions libérales et cadres ont subi une nette diminution de leur niveau de vie.

Actuellement, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays, les dirigeants d'entreprises sont obligés de vivre avec l'inflation. En Grande-Bretagne, c'est plus difficile parce que nous avons une politique qui contrôle les prix, mais qui permet aux salaires d'augmenter sans frein. Cependant, la Grande-Bretagne n'est pas seule à faire face à une augmentation du chômage. Celui-ci augmente aussi en Allemagne, au Canada et aux États-Unis. Nos industries ne peuvent continuer à fonctionner que si elles disposent des liquidités nécessaires. Nous avons connu en Grande-Bretagne un ou deux exemples dramatiques.

J'ai assisté aux deux dernières réunions de la Confédération des industries britanniques, où les hommes qui dirigent nos activités dans les secteurs public et privé ont parlé des problèmes de survie économique auxquels ils doivent faire face. Dans ma dernière intervention, j'ai fait observer à des dirigeants

de l'industrie britannique — cela s'applique également aux dirigeants de l'industrie européenne — que ceux que nous employons n'ont jamais eu autant de pouvoir d'achat qu'à Noël dernier. Il était non seulement supérieur à celui de l'année dernière, mais aussi supérieur à celui de l'année précédente. Ainsi, ceux qui sont employés par l'industrie ne constatent pas l'existence d'une crise. L'homme de la rue en Europe demande : « De quelle crise s'agit-il ? De quoi parlent les industriels et les hommes politiques ? ». C'est là un deuxième défi. En tant qu'hommes politiques, nous devons en premier lieu expliquer, démontrer et convaincre que, si nous voulons une plus grande justice, notre niveau de vie devra baisser, qu'il baissera et, en second lieu, qu'il y a une crise à laquelle nous devons faire face — avec sang froid et sérénité — et que tous les pays d'Europe sont à cet égard solidaires.

S'il y a une crise qui provoque une brusque augmentation du chômage, ceux qui en avaient nié l'existence ressentiraient de l'amertume lorsqu'ils s'apercevront qu'elle est bien réelle. C'est là un autre fait que nous devons souligner.

Nous devons regarder en face le fait qu'il se produit actuellement d'importants changements politiques, sociaux et économiques. Du point de vue politique et industriel, M. Portheine a dit que les décisions relatives aux investissements sont prises par les gouvernements et non par l'industrie. Je crois qu'un grand nombre de ces décisions devraient être prises par l'industrie, les banques, les institutions, la bourse plutôt que par les gouvernements. La survie du système de la libre entreprise en Europe occidentale me paraît vitale. Nous constatons cependant que, dans cette Assemblée, nombreux sont ceux qui apprécient le système qui est en vigueur dans les pays du Pacte de Varsovie et au sein du bloc soviétique et qui souhaitent voir la désintégration de la libre entreprise et du capitalisme occidental par la planification étatique ou par les méthodes soviétiques du Gosplan.

Dans les syndicats, un grand nombre de personnes sont motivées par cette philosophie. Beaucoup, dans le parti travail-

liste britannique, sont encouragés par Michael Foot et Wegwood Benn à tenter d'imposer le capitalisme d'État à la libre entreprise. Nous devons montrer aux peuples d'Europe qu'il y a deux solutions possibles : une économie de type soviétique et ses conséquences, ou un système de libre entreprise ; et nous devons étudier de quelle manière il est possible d'améliorer le fonctionnement de ce système de libre entreprise dans l'intérêt de toutes nos populations.

Chacun d'entre nous doit décider de la voie qu'il veut suivre. Un tiers du parti travailliste britannique souhaite adopter le type d'économie soviétique ou marxiste. Certes, il existe des différences sociales, M. Simonet les a évoquées. Le manoeuvre doit-il gagner plus pour son travail que le professionnel possédant des qualifications ?

Ce problème s'est posé chez nous à propos des consultants dans nos hôpitaux. En Union soviétique, les mineurs de fond dans le bassin du Don figurent même parmi les membres les mieux payés de la société soviétique. Nous devons le noter car des changements de cet ordre se produiront nécessairement.

Dans les domaines économique et industriel, la main-d'œuvre bon marché a disparu. Dans le domaine économique, nos compatriotes s'attendent à gagner toujours plus en travaillant toujours moins et, à moins que notre technologie ne réponde à cette exigence, nous consommons, sur le plan national, davantage que nous ne produisons. Tel est le problème auquel l'Europe doit faire face.

En conséquence, les possibilités qu'a évoquées M. de Clercq sont réelles ; si nous voulons éviter une augmentation du chômage, nous devons tenir compte dans une plus large mesure de la productivité et réduire les heures de travail ; prévoir peut-être des semaines de deux ou trois jours de travail pour éviter un chômage massif et le mécontentement qui en résulterait. Si nous consommons davantage que nous ne produisons, il est inévitable que la construction devienne

coûteuse et difficile. C'est l'un des problèmes auxquels nous avons dû faire face à propos du tunnel sous la Manche.

J'aurais plus à dire, Monsieur le Président, mais mon temps de parole est écoulé, Je pense que nous devons décider de continuer à faire fonctionner notre industrie, notre système de distribution et notre commerce à une cadence aussi élevée que possible, sinon ce niveau de vie que nous souhaitons maintenir, ou que nous ne souhaitons voir diminuer que légèrement, régressera plus que nous ne pouvons le supporter et ce sont ceux qui n'ont pas d'emploi qui souffriront le plus.

Les dirigeants de l'Europe et ceux qui représentent les pays du Conseil de l'Europe sont en présence d'un défi sans précédent. Je félicite nos deux rapporteurs d'avoir abordé ce sujet ; il importe en effet que nous traitions ce problème avec bon sens et sérénité pour éviter un effondrement de notre économie, suivi d'une désaffection à l'égard de notre mode de vie occidental.

Ce défi se manifeste par l'inflation. Il a fait son apparition par exemple dans l'industrie automobile, qui souffre du coût élevé de l'énergie et de l'utilisation des voitures. On peut dire que certains pays consacrent, directement ou indirectement, jusqu'à 20 % de leur capacité de production aux problèmes de transports — problèmes qui restent vitaux, mais dont la solution exige des ressources qui deviennent plus coûteuses.

Par conséquent, tout en nous occupant des aspects immédiats monétaires et fiscaux, nous devons envisager l'ensemble du problème à long terme. Je suis heureux de cette occasion qui a été donnée à certains d'entre nous au Conseil de l'Europe de discuter de ce problème avec nos collègues du Parlement européen. Les parlementaires de l'Europe, les industriels, les dirigeants de l'industrie se trouvent placés devant un défi et les dirigeants syndicaux. J'espère que la Communauté admettra avec nous qu'il nous faut relever ce défi, et il importe que les peuples de l'Europe le relèvent également.

M. le Président. — La parole est à M. Valleix.

M. Valleix. — Mes chers collègues, beaucoup de choses ont été dites, et excellemment dites, par les rapporteurs. Par conséquent, je voudrais ne reprendre ni l'analyse des causes ni celle des symptômes, mais en venir le plus vite possible à l'ébauche de communiqué.

Certes, quelque chose d'éclatant apparaît dans nos préoccupations dès que l'on évoque l'inflation, sans que cela ressorte assez des termes suggérés par le communiqué, à savoir que, dans tous nos pays, inflation et chômage sont très liés.

En effet, ceux qui ont le mieux réussi dans leur lutte contre l'inflation sont ceux qui connaissent des servitudes considérables en matière de chômage.

Ce problème doit donc constamment motiver nos réflexions, dans la mesure où, hommes politiques que nous sommes, membres du Conseil de l'Europe ou du Parlement européen, nous ne saurions méconnaître sur les plans humain, intérieur, national et politique cet aspect des choses, encore une fois humainement essentiel et politiquement sérieux.

D'autre part, il est évident que l'inflation, dans cette diversité de nature selon l'équilibre de chacun de nos pays, a revêtu aussi des formes différentes. On stigmatise tantôt l'inflation créée par les entreprises, tantôt celle qui émanerait de la consommation, tandis qu'en Allemagne on a vu, par exemple les Länder — les collectivités locales, si je puis parler à la française — participer eux-mêmes à la lutte contre l'inflation en réduisant, comme l'avait fait l'État fédéral, leurs investissements.

Il convient en effet de considérer que l'inflation peut être rendue possible par des investissements d'État, bien entendu, et, a fortiori, par les investissements des collectivités locales ou des États membres d'un État fédéral.

Il faut également considérer, ce qui ressort parfaitement des rapports présentés par MM. Aubert et De Clercq, qu'il existe un enchaînement entre, d'une part, le phénomène économique, financier, monétaire qu'est l'inflation et, d'autre part, les aspects sociaux et politique.

Très souvent, au cours de nos débats, nous avons vu « remonter » la discussion, si je puis dire, au niveau de principes selon lesquels l'inflation condamne un système économique et met en cause, éventuellement, même un système politique.

Il faut s'en tenir à un juste équilibre entre ces considérations, les unes très techniques, très instantanées, très matérielles, en même temps que très humaines, et d'autres positions très doctrinales, pourtant intéressantes, qui pourraient, à la faveur des événements, apparaître comme devant se poser. Si je dis qu'il nous faut tenir un juste équilibre, c'est parce que nous risquons de prendre des positions trop doctrinales ou de ne pas traiter certains aspects pouvant résulter d'un développement de la crise et susceptibles d'avoir des conséquences sociales et éventuellement politiques.

C'est pourquoi, dans les débats, et en commission, ce matin encore, intervenant moi-même, je me permettais de faire observer l'opportunité peut-être de mieux « chapeauter » — si je puis dire — de mieux rassembler, disons plutôt de mieux éclairer les propositions à faire, de telle manière qu'elles se raccrochent quand même à des choix sur lesquels nous pourrions tomber d'accord. Ces choix, précisément, peuvent s'équilibrer autour de notions comme celles de contrat social ou de contrat économique, notions qui ont été lancées et qui me paraissent fondamentales, ou autour d'autres qui mettraient bien entendu en avant la coopération européenne à tous les niveaux.

En ce qui concerne la notion de contrat social et de contrat économique, je voudrais faire observer que cette notion, d'ailleurs traitée, devrait déborder de plus en plus la conception nationale telle qu'elle est proposée dans le projet de communiqué et devrait être présentée au moins au plan de l'Europe.

Il en est bien ainsi en matière de contrat social, car il est évident que, si nous continuons à vivre avec des distorsions sociales telles dans nos pays, nos analyses économiques et nos situations économiques s'en trouvent fondamentalement affectées, et les distorsions sociales entraînent de profondes distorsions économiques. Si nous prenons l'exemple de nos amis anglais, je suppose qu'ils vivent des difficultés sociales vraisemblablement profondes qui leur interdisent, semble-t-il, depuis quelques années, des réformes de structure économique pourtant indispensables. J'en parle à l'aise, Français moi-même, étant bien entendu que nous-mêmes avons connu dans notre pays des réformes politiques nécessaires pour pratiquer un bond économique absolument indispensable en raison des structures, très arriérées à coup sûr il y a vingt ans, de notre économie française.

C'est dire que l'Europe sociale, à mon sens, ne se fait pas assez et pas assez vite. Quand j'en parle dans cette enceinte, je donne une certaine solennité au terme « Europe sociale », sachant l'importance que les communautés européennes y attachent et en même temps les difficultés qu'elles affrontent en la matière. C'est dire que je suis de ceux qui sont convaincus que toute initiative en ce domaine serait de nature à rapprocher parfois, ou à aider à rapprocher, peut-être d'abord par l'esprit, par les études, ensuite par les hommes, nos conceptions, puis nos pratiques, en tenant compte forcément de nos différences historiques, de nos différences de race, de nos différences de pratiques, et cela, petit à petit. On s'en rend compte lorsqu'on aborde des sujets comme la cogestion, par exemple, sujet apparemment réglé, du moins à leur manière, par nos grands voisins d'Allemagne, alors qu'en France ce terme comporte, pour certains, un côté « dynamite ». Je suis convaincu d'ailleurs, en regardant certains de mes collègues qui ont d'autres attaches politiques que les miennes, mais qui sont Français comme moi, que nous avons évolué dans une direction qui correspond à peu près à ce que nos voisins allemands pratiquent, mais en considérant que nos structures à la française doivent évoluer pour s'adapter. C'est d'ailleurs le cas lorsque nous abordons actuellement la réforme de l'entreprise. Voilà une manière, je crois,

d'inclure cet aspect du problème. Par conséquent, en matière sociale, contrat social, oui, mais il faudrait essayer de lui donner sa dimension européenne.

J'ai relevé dans les propositions faites en ce qui concerne les sociétés multinationales que la discussion rebondit à cet égard.

Il faudrait nous mettre d'accord sur tout ce que recouvre cette notion de sociétés multinationales. Elles comportent, à mon avis, une dynamique économique qu'il serait absurde de casser. Il faut savoir, dans ce qui existe, séparer le bon du mauvais et tirer profit du premier. En l'occurrence, lorsque des sociétés multinationales tentent d'imposer leurs volontés à un pouvoir politique, c'est le mauvais côté. De même, lorsque l'une d'elles crée une zone industrielle de 14 000 hectares dans une ville au bord de la mer du Nord, puis s'en va pour répondre aux intérêts multinationaux qui la guident, c'est toujours le mauvais côté. L'homme, lui ne peut pas suivre une telle loi.

Ce problème est important au moment où l'on essaie d'établir le statut de la société européenne type. Je sais que l'on rencontre aussi des difficultés en la matière, et nous en avons l'expérience en France lorsqu'il s'agit de légiférer pour donner une forme européenne au cadre juridique des entreprises. Il faudrait faire converger cette recherche avec la tentative de maîtriser le phénomène multinational, quitte à donner au futur statut des SE des orientations débordant du simple cadre européen.

Les responsables politiques doivent aborder le problème de façon positive afin que la loi protège les intérêts humains des salariés, les entreprises, et également la liberté politique des États où elles s'établissent.

J'ai cru comprendre, dans le communiqué évoqué tout à l'heure, que l'idée de concertation européenne serait considérée comme fondamentale. J'y serais évidemment très favorable. Dans le rapport que je présenterai la semaine prochaine devant

l'assemblée du Conseil de l'Europe, je parlerai de la non-coopération pour caractériser l'année 1974. En fait, celle-ci n'a été qu'apparente, car l'année s'est terminée dans un esprit de coopération européenne plus intense qu'elle n'avait commencé. Cela est bien naturel, car l'année 1974 a débuté dans la crise et vous savez que, en temps de crise, chacun agit d'abord pour soi.

Nous avons, en fin d'année, il est vrai, pris conscience qu'il était possible de maîtriser la situation. L'Europe s'est ainsi mieux fait entendre. En matière d'inflation, tout irait mieux si les Européens arrivaient vite à parler d'une même voix dans le concert international, quitte à appliquer chez eux des méthodes différentes pour résorber l'inflation.

Mais s'il n'y a pas une volonté commune de rechercher avec fermeté les solutions propres à limiter l'inflation, selon des procédures indiquées par M. Simonet et qui m'ont beaucoup intéressé, que ce soit en matière de signes monétaires, de crédits, de déficit public ou de stratégie à l'égard des mouvements de capitaux, nous risquons de voir resurgir des solutions traditionnelles, fragmentaires, qui ne seraient pas chapeautées par une détermination suffisante.

Je conclurai, après cet exposé rapide et désordonné — mais qui vient s'insérer dans un débat fort avancé —, sur l'idée que nous devons, dans cette concertation européenne en vue d'agir contre l'inflation, pousser beaucoup plus loin nos techniques d'information de l'opinion publique. Il nous apparaît, en effet, qu'elle s'intéresse peu à l'effort de chacun de nos gouvernements. Dans ces conditions, comment voulez-vous qu'elle suive les efforts trop souvent incohérents des pays européens regroupés dans leur lutte contre l'inflation ? De même que j'ai prêché l'action en direction des sociétés multinationales, il faut que nous trouvions dans nos États respectifs une formule de concertation des partenaires sociaux au plan européen ; du côté non seulement des responsables d'entreprises, mais aussi des syndicalistes et des professionnels, la concertation doit

s'organiser systématiquement. Nous ne lutterons pas contre l'inflation uniquement avec des décisions gouvernementales, ni — j'allais dire encore moins — avec des directives européennes.

Un pays lutte contre l'inflation quand il a compris que des sacrifices étaient à faire sur les dépenses de loisirs, sur les dépenses non rentables, non productrices par conséquent de richesses nationales.

Pour cela, il faut, à la fois, qu'il comprenne un peu l'économie et qu'il sache que ses voisins étrangers sont à peu près dans la même situation, non pas que la misère des uns compense celle des autres, mais pour que la compréhension et le réflexe du citoyen en soient facilités. Il faudra faire en sorte que, dans nos pays, le consommateur, le syndicaliste et bientôt, en France, après la réforme de l'entreprise, le chef d'entreprise, se comportent plus en citoyens.

Peut-être alors pourrons-nous rendre nos efforts plus rentables, non pas simplement parce que mieux coordonnés, mais parce que mieux appliqués. Cela aussi, c'est la démocratie.

Enfin, je serai favorable — comme la perspective en est tracée dans le projet de communiqué — à marquer notre accord, malgré la contradiction, à une élévation du prix des matières premières dans le monde alors que nous sommes confrontés à la hausse des prix.

En effet, je suis de ceux qui pensent que la crise du pétrole, par exemple, n'a pas été la seule cause de la prise de conscience subite par les pays arabes de l'atout que représente le pétrole, mais qu'elle a été la suite du *Kennedy round*, qui a peut-être oublié les pays arabes dans la négociation tarifaire.

Néanmoins, l'Europe, dans sa lutte contre l'inflation, ne doit pas oublier que, si elle ne vise qu'un but immédiat, elle peut se réveiller dans deux ou trois ans avec une crise autre que pétrolière, qui serait un nouveau détonateur comme l'a été

cette dernière, et qui pourrait être la cause d'un nouveau rebond de l'inflation.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Aano.

M. Aano. — (*E*) Nous discutons cet après-midi une question très compliquée, une question qui constitue peut-être le plus grand défi auquel les gouvernements démocratiques ont dû faire face depuis la Deuxième Guerre mondiale. La démocratie s'est révélée capable de créer une société prospère, dont les bienfaits sont partagés de manière plus équitable entre un nombre de personnes plus élevé qu'à n'importe quelle autre époque de l'histoire. Aucun type de gouvernement n'avait pu créer une telle prospérité. Cependant, il semble que ce sont précisément les outils qui ont été utilisés à cette fin — à savoir la technologie moderne — qui sont à présent devenus le principal obstacle à un développement contrôlé : nos sociétés se heurtent en effet aux résultats de la technologie moderne. Je citerai un exemple concret tiré d'un domaine qui me préoccupe beaucoup. L'un des problèmes pratiques auxquels doivent faire face les gouvernements des nations démocratiques en période d'inflation réside dans le fait que ce sont les couches de la société qui ne produisent pas des résultats directement mesurables en termes économiques qui sont les premiers à souffrir.

Les intéressants rapports des deux rapporteurs ne font pas expressément mention d'un élément important de la société moderne — ce que, du point de vue politique, nous englobons sous les rubriques de l'éducation et de la culture. En période d'inflation, il est certes difficile, étant donné la valeur décroissante de la monnaie, de maintenir les budgets à des niveaux fixes et d'obtenir les augmentations nécessaires pour satisfaire des exigences justifiées.

Il en résulte souvent que même les crédits nécessaires pour les écoles et les universités ne peuvent être alloués avec toutes

les conséquences désastreuses que cela implique pour les espoirs des jeunes en particulier et pour les besoins de la société en général. S'il en est ainsi pour l'éducation, il en sera également ainsi a fortiori lorsqu'il s'agira de continuer à accorder un soutien minimum aux beaux-arts et aux activités culturelles.

Ce qui nous préoccupe en particulier, c'est l'aboutissement de tous les grands projets idéalistes de ceux qui ont voulu faire de 1975 l'Année européenne du patrimoine architectural, qui se sont efforcés de lancer un plan à long terme, et même un plan permanent, de conservation et de renouvellement du patrimoine architectural européen afin, comme on l'a dit, de donner un avenir à notre passé, en protégeant les moyens d'existence physiques et spirituels que l'homme trouve dans son environnement. Si nous n'élaborons pas de plans en vue de sauver nos villes et nos sites traditionnels, nous serons peut-être bientôt emprisonnés dans nos villes entre d'anciens quartiers négligés et de nouveaux gratte-ciel de verre et de béton.

C'est là, même en période d'inflation et de détresse, une question prioritaire. Si nous décidons que nous ne pouvons nous permettre de protéger notre passé et nos valeurs culturelles en général, l'avenir sera sans doute stérile pour nous, Européens, même si nous retrouvons notre prospérité matérielle. Dans ce contexte, j'appuie l'idée de la démocratie créative contenue dans le rapport de M. De Clercq. A mon avis, cette idée s'applique également à ce que j'ai dit.

Pour en revenir aux problèmes directs de l'inflation, après les aspects très intéressants et en partie techniques qui ont été soulignés par de nombreux orateurs, une grande partie de ce qui est dit sur ce problème peut être résumée de manière simplifiée dans les termes suivants. L'inflation peut être comparée à un enfant non désiré. On achète ce dont on n'a pas besoin pour impressionner des voisins que l'on n'aime pas. Un nombre croissant de personnes désirent avoir toujours plus. C'est ce que nous appelons la prospérité. Toutefois, cette prospérité donne naissance à l'enfant non désiré, qui est la pollution de la nature. L'homme viole les ressources de la terre,

ce qui engendre l'eau polluée, l'air vicié, qui tue poissons et oiseaux.

L'inflation est le terme qu'emploie l'économiste pour désigner la surconsommation (Wohlstand). Nous appelons progrès le gaspillage des ressources. C'est ce type de progrès qui nous a amenés là où nous en sommes aujourd'hui dans nos démocraties occidentales, à devoir mener une bataille quotidienne — une bataille perdue — contre l'inflation et à entrevoir des perspectives d'avenir très sombres.

La question que nous devons nous poser sans détour est celle qui a été soulevée dans toute l'Europe par les hommes politiques et les membres de gouvernements responsables au cours de l'année écoulée : Les pays européens riches ne doivent-ils pas délibérément réduire leur propre niveau de vie ? Je me réfère à cet égard aux paroles du chancelier fédéral Helmut Schmidt et aussi à ce qu'à dit M. Osborn cet après-midi. En d'autres termes, pour poser une question paradoxale, pouvons-nous nous permettre de nous enrichir encore ? Les hommes de science nous prouvent de façon de plus en plus convaincante que nous verrons sans doute très bientôt la fin du type d'économie où l'on considérait comme inépuisables des ressources non renouvelables. Nous savons à présent que toutes nos ressources sont limitées. Nous savons que les aliments ne peuvent être produits qu'à la condition de ne pas détruire le sol par une utilisation abusive, de ne pas empoisonner nos eaux douces et de ne pas surexploiter nos ressources en poisson et en gibier.

Nous savons cependant que c'est bel et bien ainsi que nous procédons. C'est pourquoi il n'y a presque plus de baleines. C'est aussi pourquoi il n'y a plus de grandes pêcheries de harengs. Et il est extrêmement important que l'on parvienne à un accord sur les contingents de pêches et sur les limites de pêche nationales dans l'Atlantique nord. C'est pourquoi des centaines d'espèces d'oiseaux ont été détruites en Europe et c'est pourquoi, dans le monde entier, comme en Afrique, les déserts s'étendent avec une rapidité catastrophique.

La réponse est que nous, qui sommes riches Européens, n'avons pas le droit et ne pouvons pas nous permettre de devenir plus riches. Si nous voulons sauvegarder les possibilités offertes aux générations futures, il ne nous reste que très peu de marge pour un accroissement de la consommation individuelle.

Je crois que l'évidence de telles constatations apparaît à un nombre croissant de personnes. Cela doit aboutir à un changement d'attitude envers la vie. Nous devons cesser de demander à la vie des satisfactions purement matérielles. Le combat qui a été mené dans le passé en vue d'améliorer le niveau de vie n'était pas injustifié. Aujourd'hui, nous devons admettre qu'il sera de plus en plus difficile et, en fait, de moins en moins souhaitable de fixer des objectifs économiques purement matériels à nos efforts politiques. Le fait que la seule idéologie sur laquelle les populations et les hommes politiques des démocraties occidentales peuvent se mettre d'accord consiste à croire qu'il faut maintenir un accroissement annuel de 3 à 4 % en valeur réelle des salaires ou en niveaux de vie et à promettre que cet accroissement persistera, ne revient-il pas à un constat d'échec ?

Désormais, le principal effort de notre société doit porter sur le maintien, là où il est possible, du niveau actuel de nos normes économiques — ou sur sa réduction contrôlée — et sur un partage plus équitable que dans le passé, tant sur le plan international que national, en Europe et sur une base globale, de ce que nous parvenons à produire. Dans le deuxième rapport au Club de Rome, « Stratégie pour demain », qui a été publié il y a tout juste 6 mois, il est dit :

« D'ailleurs, la meilleure façon de donner raison aux annonceurs de catastrophes est de se refuser à voir les signes avant-coureurs des dangers qui menacent — ils sont là sous nos yeux — sans rien faire d'autre que de répéter « Tout s'arrangera ». Notre analyse, menée en toute rigueur scientifique à partir de toutes les données dispo-

nibles, a clairement établi qu'une telle attitude de passivité ne peut conduire qu'au désastre ».

Plus loin, il est dit dans le rapport :

« Les vraies solutions ne peuvent évidemment qu'être interdépendantes ; dans leur ensemble, la multitude des crises constitue une crise-syndrome globale, unique, du développement mondial ».

Plus loin encore, il est dit :

« Ainsi, la société humaine semble se trouver à un tournant décisif ; est-il sage de continuer dans la même voie — c'est-à-dire de suivre, dans l'avenir, les prémisses traditionnelles — ou faut-il les remettre en cause et chercher de nouveaux chemins ?

Il est certain qu'il faut rechercher une nouvelle direction et que dans cette recherche les vieilles prémisses doivent être reconsidérées.

Mais les crises modernes sont le résultat de l'action de l'homme, et elles se distinguent des précédentes en ceci que l'on peut y faire face. Les choix sont compliqués, mais ils existent ».

Enfin, je cite :

« C'est l'homme qui est à l'origine de tout changement et c'est à lui qu'il appartient d'en garder la maîtrise... C'est à lui de prendre l'initiative des transformations nécessaires... Il n'y a pas d'autre approche sensée qui puisse nous éviter une catastrophe sans recours — et il est tout juste temps pour nous décider ».

Même si le proche avenir paraît vraiment sombre, mon discours, comme la plupart de ceux qui ont été prononcés aujourd'hui, fait un tableau vraiment sombre du proche avenir.

Je conclurai sur ces paroles des experts du Club de Rome qui expriment tout au moins un espoir à long terme. Pour répondre à cet espoir, les hommes politiques et les peuples doivent, j'en suis convaincu, changer de mentalité, et nous devons avoir le courage de dire à nos électeurs et à nos peuples la dure et simple vérité.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à Lord Reay.

Lord Reay. — (E) Je voudrais pour commencer m'excuser auprès des représentants qui participent à ce débat, du comportement en apparence discourtois que m'impose l'obligation dans laquelle je me trouve de partir avant la fin.

Nous avons la difficile tâche d'essayer d'indiquer en 10 minutes nos solutions et même de formuler nos observations sur la question de l'inflation. Il est hors de doute que l'inflation peut être provoquée par différentes causes ou par une combinaison de causes. Le problème qui se pose consiste à quantifier différents facteurs. C'est difficile et nul n'y est encore parvenu de manière convaincante. Étant donné que les facteurs n'ont pas été quantifiés, différentes écoles et même différents individus ont tendance à donner la priorité à un facteur unique et à proclamer ce facteur unique comme étant le facteur principal. La rivalité entre les allégations des différentes écoles sur ce qui est et ce qui n'est pas la cause principale de l'inflation, est elle-même masquée par le facteur politique.

M. Charles Levinson, secrétaire général de la Fédération internationale des Syndicats de travailleurs de la chimie et des industries diverses, dans un ouvrage extrêmement intelligent et stimulant intitulé « Capital, Inflation and the Multinationals » publié avant l'augmentation du prix du pétrole, a défendu de façon convaincante la théorie suivante : dans l'économie moderne, l'une des principales causes de l'inflation a consisté dans les besoins d'investissements des sociétés dans les secteurs de haute technologie nécessitant beaucoup de capitaux. La politique de ces sociétés consiste à ne pas distribuer le maximum

de bénéfiques afin d'accroître leurs investissements et, à cette fin, elles ont spontanément tendance à augmenter les prix avant qu'il soit nécessaire de le faire par suite d'augmentations de salaires et à prévoir une marge supérieure à celle qu'exigerait n'importe quelle augmentation des salaires, étant donné le faible pourcentage que représentent les salaires dans l'ensemble de leurs coûts.

Elles sont en mesure de le faire sans perdre leur position de concurrence car, contrairement à la théorie classique, les prix dans ce secteur ne sont pas déterminants pour la concurrence. Si une société augmente ses prix, les autres sociétés y voient l'occasion d'augmenter les leurs plutôt que d'essayer de vendre davantage de leurs produits au prix antérieur. Cela est aussi rendu possible — bien que, je dois le dire, M. Levinson n'aille pas jusqu'à l'affirmer — par le fait que l'on sait que des augmentations de salaire suivront l'augmentation des prix, de sorte que les mêmes quantités de produits pourront être vendues au prix plus élevé.

Une évaluation de l'importance de cette théorie dépendrait d'une quantification de l'importance, dans chaque économie, du secteur de haute technologie nécessitant beaucoup de capitaux. Cependant, si cette théorie est exacte, elle a des conséquences importantes quant à l'attitude à prendre à l'égard de la politique en matière d'investissements. La politique des investissements à tout prix, s'appuyant sur le fait que l'on sait que les salaires augmenteront pour suivre les prix et que les positions de concurrence ne seront pas compromises par les augmentations de prix, n'est pas compatible avec une politique de maîtrise de l'inflation. En fait, si l'on tient compte de la pression exercée sur les matières premières, de l'augmentation du coût marginal de leur production et de l'accroissement de l'organisation politique comme de l'agressivité des producteurs de matières premières, la persistance des tendances actuelles ne laisse entrevoir que des taux d'inflation sans cesse croissants. Peut-être l'un des principaux problèmes de l'avenir consistera-t-il à déterminer de quelle manière il conviendra de contrôler et d'organiser les politiques en matière d'investissements sans

empiéter plus qu'il n'est nécessaire sur les initiatives et les libertés du secteur privé.

Pour comprendre le phénomène actuel de l'inflation, il est aussi nécessaire de déterminer quelles sont les personnes qui ont au moins un certain intérêt à la maintenir et en quoi consiste cet intérêt. Actuellement, il se pourrait même qu'aucun groupe social ou économique important n'y soit suffisamment hostile pour que les gouvernements puissent être à même de la juguler. Il est possible en tout cas de déceler certains secteurs qu'avantage l'inflation. Dans l'industrie, le secteur à prépondérance technologique, dont j'ai parlé, peut tolérer l'inflation, il peut même tirer profit des conditions qui l'accompagnent, car l'une des principales possibilités offertes à ce secteur consiste à se développer aux dépens du secteur qui utilise peu de capitaux et une forte proportion de main-d'œuvre. Étant donné que ce secteur utilise beaucoup de main-d'œuvre, il est beaucoup moins en mesure de supporter de fortes augmentations de salaires. Et celles-ci ne respectant pas les frontières entre différents secteurs économiques, l'inflation profite au secteur qui utilise beaucoup de capitaux. Ce secteur a ainsi intérêt, pour se développer — et il souhaite se développer — à ce qu'il y ait de l'inflation. De même en ce qui concerne la main-d'œuvre, la combinaison de l'inflation et des structures progressives de l'impôt sur le revenu qui sont la norme dans toute l'Europe a pour effet de réduire nettement et brutalement la valeur réelle des revenus élevés. Mon collègue, M. Osborn, a pu donner à ce sujet des exemples vivants tirés de l'expérience de ses électeurs. A l'heure actuelle, l'un des principaux objectifs des dirigeants travaillistes est de réduire les inégalités. Dans certains pays, il s'agit de réduire les concentrations de richesses. Au Royaume-Uni, l'inflation a transformé l'impôt sur les gains en capital en un impôt exceptionnellement rigoureux sur la richesse. Un taux d'inflation de 20 % transforme un impôt sur les gains en capital de 30 % en un impôt sur la richesse de 6 %, et le fait que cet impôt n'est payable qu'à la réalisation des gains ne change en principe rien à l'affaire. En d'autres termes, la fiscalité peut supprimer la protection automatique contre l'inflation, qui est assurée traditionnellement par la propriété de biens, et elle

peut ainsi, lorsque les travailleurs sont organisés, rétablir pour le salarié un avantage relatif. C'est pour ces raisons — tout au moins pour l'une d'elles — que, comme d'autres orateurs, je n'aurais pas aimé être obligé d'accepter le projet de résolution qui a été présenté. A cet égard, les remarques concernant les inégalités étaient, me semble-t-il, très vraisemblablement erronées.

Si l'on pouvait démontrer qu'aucun intérêt majeur n'exige que l'on combatte l'inflation et que, à l'heure actuelle, certains en tirent profit, cela signifierait-il que nous devrions apprendre à tolérer son taux actuel ? Je ne le pense pas. Je n'ai pas le temps d'approfondir la question des injustices arbitraires causées par l'inflation, qu'ont mentionnées certains orateurs. Je dirais de façon générale que l'inflation à un taux élevé est essentiellement cause d'instabilité. Elle transfère trop d'éléments du secteur du choix et de la planification rationnels à celui de la chance. Il est possible de vivre avec un taux d'inflation de 3 à 4 % — dans ce cas, il apparaît bien que l'objectif est d'atteindre la stabilité des prix et que le taux d'inflation est un dérapage bénin. Mais si le taux d'inflation est de 25 %, ou même de 15 %, quel est l'objectif à atteindre ? Ce taux peut être considéré autrement que comme le résultat d'un échec absolu de l'effort pour maintenir la stabilité des prix ?

Je crois donc que les gouvernements seront obligés de réduire et de combattre l'inflation : dans certains cas, ils devraient commencer à le faire dès maintenant. Des facteurs internes améliorent peut-être leurs chances de succès, une fois qu'il aura été remédié, ou sensiblement remédié à certaines injustices qui existaient de longue date. Seront-ils ou non capables de le faire dans le cadre des structures politiques internationales existantes, face aux exigences du vaste monde en voie de développement, qui veut atteindre des niveaux de richesse et de développement industriel comparables aux nôtres, compte tenu de la puissance sans cesse croissante de ces pays et de la pression qui s'exercera de ce fait sur les ressources naturelles ? Il s'agit là de l'un des graves problèmes de l'avenir.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Topaloglu.

M. Topaloglu. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens tout d'abord à remercier MM. De Clercq et Aubert pour leurs remarquables rapports.

Le thème qui nous occupe est l'inflation. Il est exact que l'inflation menace notre chère démocratie. Si cette inflation se poursuit, elle entraînera naturellement un grand malaise dans les villes. Il n'est pas possible encore, bien entendu, de voir clairement sous quelle forme il se manifesterá. Je ne dirai pas grand-chose des rapports, puisque de nombreux orateurs ont déjà formulé à leur sujet des remarques fort pertinentes. Je me contenterai d'évoquer un point qui figure à la dernière page du rapport de M. Aubert. M. Aubert suggère d'organiser une réunion des ministres du travail pour étudier la situation de l'emploi. Une résolution en ce sens a déjà été adoptée en 1972, mais aucune décision n'a été prise, à ce jour, par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. La Turquie s'est déclarée prête à organiser une telle réunion. J'ai interrogé à ce propos nos représentants qui siègent dans cette Assemblée. Le gouvernement turc est toujours disposé à organiser une telle rencontre. Ce serait un grand progrès naturellement si nous pouvions aider à résoudre ces problèmes de l'emploi.

J'en viens maintenant *au projet de communiqué commun*, sur certains points duquel je voudrais m'arrêter. On peut lire au paragraphe 12 : « *Renforcer les lois anti-trust* ». Je crois qu'il est temps de soumettre également les sociétés multinationales à un certain contrôle légal. Beaucoup d'orateurs ont déjà évoqué ici les bons et les mauvais côtés de ces entreprises. Dans les pays en développement, notamment, elles exercent malheureusement une très mauvaise influence sur la situation économique, en raison de la recherche du profit qui les guide et des hausses de prix qu'elles provoquent. Elles s'immiscent dans les affaires intérieures des pays où elles sont implantées. Elles ont même joué un certain rôle dans la crise du pétrole. Nous devons donc consacrer notre attention notamment à ces sociétés multinationales.

On trouve au paragraphe 16 l'expression « *Codes de conduite* ». Si nous ne consacrons que quelques mots à cette question, cela ne sera pas très utile, je crois.

Au paragraphe 21, il est proposé d'organiser une conférence tripartite entre pays industrialisés, pays exportateurs de pétrole et pays en voie de développement. Cette dernière catégorie de pays est très hétérogène. Elle comprend des pays semi-industrialisés et des pays sous-développés. Les problèmes ne sont pas les mêmes dans les premiers et dans les seconds. C'est là un fait qu'il faudra garder à l'esprit lorsqu'il s'agira plus tard de prendre des décisions à ce sujet.

Au paragraphe 24, il est question des prix des exportations des pays en voie de développement, prix qui comprennent aussi, bien entendu, les prix des matières premières. Le prix du pétrole est monté en flèche, et les prix des autres matières premières sont aussi en hausse à l'heure actuelle, car le développement économique des pays producteurs dépend exclusivement de la vente de matières premières ou de produits semi-finis.

Nous avons longuement débattu cette question, et les pays industrialisés ont compris, d'ores et déjà, qu'ils n'obtiendront plus ces produits à des prix aussi avantageux que par le passé, que leur prix monte. Il faut naturellement parvenir à cet égard à un accord raisonnable entre pays vendeurs et pays acheteurs.

A propos du paragraphe 25, relatif aux préférences, je m'adresserai, si vous le permettez, Monsieur le Président, aux membres du Parlement européen. Je voudrais soulever une question qui concerne la Turquie et la CEE. La Turquie étant un membre associé de la CEE, nous n'avons pas le droit de prendre la parole au Parlement européen. C'est pourquoi je saisis cette occasion pour dire quelques mots sur nos relations.

Nous avons signé deux protocoles différents. Par suite de l'élargissement de la CEE, ces protocoles ont entraîné quelques difficultés pour la Turquie. Il convient de tenir compte de

cette situation, si l'on veut promouvoir le développement économique de ce pays.

Au début, nous avons bénéficié de nombreuses préférences. Mais ces préférences ont été si largement étendues à des pays tiers que la Turquie, en tant que membre associé, ne jouit plus du traitement privilégié qui lui est nécessaire ; notre situation mérite donc d'être prise en considération. Les tarifs douaniers spéciaux ont imposé à la Turquie une lourde charge. On ne voit pas très bien, actuellement, comment nous pourrions organiser nos tarifs douaniers vis-à-vis des pays tiers. Le gouvernement turc est, bien entendu, en contact avec la CEE, et s'entretient avec elle de cette affaire.

Cette situation nous obligera à apporter quelques modifications aux deux calendriers, celui de douze ans et celui de vingt-deux ans. Pour certains pays industrialisés, il était prévu que la suppression totale des tarifs douaniers interviendrait dans un délai de 12 ans ; pour d'autres, dans un délai de 22 ans. Mais la situation aujourd'hui est telle qu'il faudra peut-être modifier ces calendriers.

Beaucoup de petites modifications ne peuvent intervenir que si elles sont acceptées par le Conseil de la CEE. Il faut permettre à la Turquie de procéder à certaines modifications, de manière qu'elle puisse améliorer sa situation économique et combattre l'inflation.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Boulloche.

M. Boulloche. — Monsieur le Président, mes chers collègues, le débat d'aujourd'hui est véritablement acrobatique ! Dans chacun de nos pays, tout le monde, depuis plusieurs années, parle de l'inflation. Les avis sont partagés et il est rare que deux personnes parviennent à se mettre d'accord, ce qui n'est pas surprenant. Et voici que dans cette enceinte — où nous

représentons non seulement des pays, mais des familles politiques différentes qui se livrent à des analyses différentes de la situation et proposent toutes sortes de solutions — nous cherchons à mettre sur pied un débat suivi d'un communiqué. Il ne fait aucun doute qu'il sera difficile d'élaborer des recommandations qui satisfassent tout le monde, ce qui justifie la procédure adoptée, qui me paraît sage. En effet, je ne vois pas comment nous aurions pu voter sur un texte... Néanmoins, je félicite les rapporteurs pour leur courage car ils ont abordé ce débat avec beaucoup de foi et ils ont réussi à proposer un communiqué commun.

Et à M. De Clercq qui, tout comme moi, se rend compte que la démocratie ne suffit pas pour vaincre l'inflation, j'adresse des félicitations pour s'être mis d'accord avec M. Aubert pour nous proposer un texte qui, bien entendu, ne satisfait personne !

J'ai cependant été surpris d'entendre notre collègue Blumenfeld indiquer qu'un nouveau projet de communiqué avait été élaboré, car il est bien entendu, je crois, que le communiqué sera établi sous la responsabilité des présidents et des rapporteurs et que les uns et les autres tiendront compte, dans la mesure où ils le pourront, des interventions d'aujourd'hui. Mais il n'est pas possible de présenter un amendement. Par conséquent, le texte qui vient de nous être distribué est seulement versé au débat, mais il ne représente pas une solution de rechange au texte sur lequel les commissions et les groupes politiques ont délibéré.

En tant que socialiste, je suis d'accord sur certaines formules et moins sur d'autres. Je suis d'accord lorsque l'on évoque le mauvais fonctionnement du système économique ; je suis d'accord peut-être encore plus lorsqu'on insiste sur la place des inégalités sociales.

Nous considérons, nous socialistes, que ces inégalités lorsqu'elles atteignent un certain niveau, sont essentielles dans les mécanismes de formation de l'inflation.

De nombreux remèdes ont été proposés. En matière d'économie libérale, on peut dire un peu tout, parce que tout réside dans le dosage. Il suffit, en effet, que vous appliquiez peu ou beaucoup du remède pour aller dans un sens ou dans l'autre. Vous courez le risque, en voulant soigner l'inflation, d'arrêter la croissance, mais de conserver la hausse des prix, c'est la stagflation ; et il est bien difficile de l'éviter avec les mécanismes généralement appliqués.

Pour ma part, je crois qu'il existe un remède essentiel à l'inflation. Il apparaît en filigrane dans certaines de vos propositions, mais il n'est pas exprimé avec clarté et je le regrette un peu. Ce remède, c'est la planification.

Je sais bien que je vais faire bondir certains de nos collègues. A l'instant, l'un d'eux, par une sorte de caricature des systèmes économiques, déclarait qu'il n'existait pas de remède entre le Gosplan paralysant et une sorte d'économie de libre entreprise dont tout le monde sait qu'elle ne fonctionne plus nulle part.

Il convient d'être un peu plus nuancé. Il existe une planification qui n'est pas la bureaucratie toute puissante et paralysante et qui laisse une large initiative à un vaste secteur privé.

Mais cette planification doit revêtir trois caractères : elle doit comporter, d'une part, une analyse exhaustive aussi complète que possible de la situation économique ; d'autre part, la fixation d'objectifs, aussi bien dans le domaine économique que dans les différents domaines sociaux. Enfin, le planificateur doit se donner les moyens de sa planification, moyens qui ne seront pas forcément ceux de la contrainte, mais qui peuvent passer par une multitude de formes, notamment la distribution du crédit, et toutes sortes d'incitations.

Nous pensons qu'il n'existe pas, dans l'état actuel des choses, d'autre remède à l'inflation que connaissent tous les pays du monde occidental.

Si, il y a un autre remède : c'est la récession profonde, mais il est si coûteux, en particulier dans le domaine social, que personne ne s'en réclame et ne veut en prendre le risque. Il faudra donc bien que l'on passe par une planification sur les plans national et européen — c'est l'un des sens profonds de notre délibération d'aujourd'hui — et même par un minimum de concertation mondiale.

Cela m'amène à faire quelques observations moins générales, et qui ne sont pas du tout exhaustives, sur le projet de communiqué qui a été soumis à nos délibérations.

D'abord, je crois qu'il faudrait aller un peu plus loin que la réintégration des monnaies dans le « serpent » et qu'il faudrait chercher à se rapprocher et même à obtenir assez rapidement des parités fixes indispensables à un minimum d'ordre monétaire.

Je pense aussi que, pour obtenir cette concertation économique mondiale dont nous avons besoin, il serait infiniment souhaitable que nous signalions à nos différents gouvernements qu'il est indispensable, dans la réorganisation du Fonds monétaire international qui devra bien avoir lieu pour établir un nouvel ordre monétaire international, de faire en sorte que les pays de l'Est y participent, au moins en partie. Quant à la proposition faite sur le plan de la concertation mondiale d'une conférence tripartite, je me réfère aux points 21 et 22 du projet de communiqué.

Je pense qu'il ne faudrait pas considérer qu'une simple économie d'échange puisse apporter une solution aux problèmes des pays du tiers monde, qu'on appelle maintenant les pays du quart monde. En effet, il y a, et les auteurs du communiqué l'ont bien vu, une conjonction à réaliser entre la nécessité d'équiper les pays sous-équipés, la capacité industrielle des pays industrialisés et techniquement évolués et la capacité financière des pays importants producteurs de pétrole.

Cette conjonction ne doit pas se réaliser seulement par des mécanismes de marchés, et je pense qu'il faut mettre en œuvre les mécanismes de crédit de cette complémentarité.

Je souhaiterais que la recherche de cette mise en œuvre figurât dans le communiqué final de notre réunion. Ainsi, au moins sur le plan de la solidarité mondiale, pourrions-nous peut-être arriver à une proposition qui fasse l'unanimité de nos deux Assemblées.

Pour le reste, je souhaite que cette discussion intéressante menée entre hommes de bonne foi contribue à faire avancer dans les esprits la conviction que nous ne préserverons la liberté à laquelle nous sommes tous si fortement attachés qu'en instaurant un minimum d'organisation et donc de planification dans un monde que l'explosion démographique et scientifique rend chaque jour plus étroit et donc plus vulnérable.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à Lord Gladwyn.

Lord Gladwyn. — *(E)* Je crois que le communiqué révisé plus bref est supérieur au premier, ne serait-ce que parce qu'il met l'accent sur une action européenne concertée pour lutter contre l'inflation. Il garde néanmoins le caractère d'une condamnation des erreurs commises puisque, et c'est bien naturel, il évite de mentionner certaines des autres mesures extrêmement déplaisantes qui devront être prises si l'on veut enrayer l'inflation. Cela ne diminue pas la valeur de l'excellent travail des deux rapporteurs, qui sont de toute évidence tous deux des hommes d'une grande intelligence et d'une grande perspicacité. Cela traduit seulement la difficulté manifeste d'aboutir, dans une réunion de ce genre, après un bref débat, à un point de vue acceptable par tous.

En tout cas, j'ai regretté que les sages paroles des rapporteurs, et certains discours de nos propres collègues, n'aient pas été entendus par les membres socialistes britanniques de l'As-

semblée du Conseil de l'Europe, qui semblent considérer les membres du Parlement européen comme des parias avec lesquels ils ne peuvent supporter d'avoir le moindre contact physique.

Peu de personnes nieront que l'inflation, si elle dépasse un certain taux annuel, habituellement fixé à environ 20 à 25 % par an, entraînera des tensions et des difficultés sociales internes suffisantes pour provoquer l'effondrement des régimes démocratiques et leur remplacement par des régimes prêts à appuyer des économies dites dirigées, qu'elles soient de gauche ou de droite, la seule distinction entre elles étant, dans les deux cas, que certaines catégories sociales seront vraisemblablement favorisées aux dépens d'autres.

Pourquoi les dictatures de l'une ou de l'autre seraient-elles inévitables dans des circonstances de ce genre ? C'est évidemment parce que seul un dictateur ou un petit groupe possédant des pouvoirs autoritaires serait en mesure d'imposer les sacrifices nécessaires pour éviter, ou tout au moins limiter, l'inflation de la monnaie. Comment s'y prendraient-ils ? Ils procéderaient à un contrôle arbitraire des salaires et des prix ; à l'encadrement de la main-d'œuvre ; sans aucun doute à l'élimination des vestiges de l'ancienne bourgeoisie ou, dans l'autre cas, de ceux que l'on appelle des intellectuels de gauche ; et surtout ils emploieraient une police secrète. Si nous réfléchissons, nous nous rendons compte que ce sont les seuls moyens auxquels ils pourraient avoir recours.

Mais si nous voulons éviter de perdre tout contrôle sur l'inflation, avec les conséquences néfastes que cela impliquerait, pouvons-nous envisager un système de négociations entièrement libres sur les salaires, et d'absence de contrôle direct sur les prix ? En théorie peut-être, mais, en pratique, cette solution exige de la nature humaine un effort presque intolérable. Comment des gouvernements démocratiquement élus, qui sont souvent eux-mêmes de gauche, pourraient-ils persuader les travailleurs de l'industrie que, afin d'éviter l'instauration d'une dictature dont, qu'elle soit de gauche ou de droite, ils seraient

en fait les premiers à souffrir, ils doivent accepter non seulement un nivellement mais aussi peut-être, ou probablement, une réduction réelle de leur niveau de vie actuel ? Comment les en convaincre alors que les grands syndicats ne prêteront pas l'oreille à un tel appel tant que le loup ne sera pas effectivement devant la porte : à leur avis, on a crié trop souvent au loup dans le passé.

Dans ce cas, si nous voulons éviter la prise du pouvoir par les marxistes ou les colonels, quelle est la seule autre possibilité ? C'est, bien sûr, le chômage. J'ai entendu ce qu'a dit M. Bouloche, mais c'est la seule possibilité, si nous ne pouvons pas nous mettre d'accord sur une solution — un chômage qui peut sans aucun doute être maintenu dans des limites raisonnables grâce à une politique intelligente et surtout concertée. En tout cas, il est évident, bien que la plupart des hommes politiques ne puissent le proclamer publiquement, que c'est à cela que nous aboutirons dans tous les pays de la Communauté économique européenne. Il nous suffit pour nous en convaincre de consulter les chiffres les plus récents relatifs au chômage qui, en France, au Royaume-Uni, en Italie et même à présent en République fédérale, résultent dans une large mesure de la crise économique actuelle en Amérique.

Cependant, ce phénomène n'est pas nécessairement désastreux. Les conséquences ne sont certainement pas aussi désastreuses que le sont celles de l'apparition d'« économies dirigées », de la destruction des sociétés libres et du système général des échanges internationaux qui en résulte. Il n'y a aucune comparaison possible entre ces deux phénomènes.

Je crois que, dans tous nos pays, l'opinion publique est encore beaucoup trop influencée par le souvenir des années 30 et par l'image des marches de la faim et de la semi-famine qui régnait parmi les chômeurs et leurs familles, qui n'avaient pour subsister qu'une misérable indemnité. Il n'en sera pas ainsi dans les démocraties occidentales, même si le nombre de chômeurs atteint plus d'un million. Il n'en sera pas ainsi dans les grands pays du Marché commun.

Même à présent, nous entendons parler, tout au moins dans mon propre pays, de certaines familles qui, en ne travaillant pas, sont en fait plus à l'aise qu'en travaillant. Si l'on en arrive là, le chômage ne sera peut-être plus un problème économique, mais plutôt un problème social. Que feront les hommes de leurs loisirs et de quelle manière pourront-ils conserver une activité qui les satisfera ?

Tout à fait indépendamment de la crise économique actuelle, c'est là un problème auquel les démocraties occidentales industrialisées devront faire face dans une mesure croissante car, d'elle seule, l'« automation » entraîne d'importantes économies de main-d'œuvre dans des industries qui doivent après tout accepter les inventions modernes si elles veulent survivre.

Je formulerai encore une seule idée générale et sans doute hérétique et, sur ce point, je reprendrai les observations de M. Aano. Il se peut que la vague actuelle d'inflation qui frappe tout le monde industrialisé soit la réponse de la nature à ce qu'elle considère certainement comme une agression dont l'humanité s'est rendue coupable envers elle. On n'est pas obligé d'accepter toutes les conclusions du Club de Rome pour admettre que, si le processus d'industrialisation se poursuit sans frein, on assistera dès la fin de ce siècle non seulement à la transformation de vastes zones fertiles du monde en déserts, mais aussi à une très importante réduction des ressources du globe pour toutes les matières premières.

En outre, pourquoi vouloir que, dans le monde entier, chaque famille ait une voiture, un appareil de télévision et une machine à laver ? Je me demande quelle quantité d'essence serait consommée chaque année par trois milliards de voitures ; combien d'énergie le serait par le même nombre de logements entièrement électrifiés ; combien de béton il faudrait pour un million d'autoroutes ; et combien d'acier, pour toutes les usines qui seraient requises. Les nations « sous-développées » souhaitent-elles vraiment devenir l'équivalent de Los Angeles ? Certaines le souhaitent peut-être mais, à mesure que les consé-

quences d'une industrialisation effrénée se manifesteront, elles changeront peut-être bien d'avis. Je me rappelle que, lorsque j'ai eu l'honneur d'être membre de la commission économique de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, j'ai été amené — avec l'aide, il me semble, de Frank Yudd, qui est à présent l'un des ministres de Sa Majesté — à inciter le Conseil de l'Europe à examiner au moins le modèle chinois à propos du développement futur des pays « défavorisés ». Assurément — je crois que Lord Reay l'a mentionné — même l'Occident pourrait tirer certaines leçons du modèle chinois, notamment en ce qui concerne les industries qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre.

En un mot, ce que nous voulons, c'est une nouvelle philosophie du travail et, bien que cela puisse peut-être être contesté, je crois que c'est essentiellement en augmentant la coopération dans le cadre d'une Communauté économique supranationale que nous pourrons offrir au monde un modèle de ce genre.

Je crois, en tout cas, que nos démocraties occidentales sont suffisamment intelligentes pour surmonter la crise actuelle et pour gagner la bataille après quelques années très difficiles. Mais, je le répète, elles ne le feront que si elles adoptent des idées nouvelles pour faire face à une situation mondiale entièrement nouvelle. C'est dans ce domaine, j'en suis persuadé, que l'Europe finira par jouer un rôle prépondérant.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à Sir Frederic Bennett.

Sir Frederic Bennett. — *(E)* Comme mon distingué prédécesseur, Lord Gladwyn, je préfère le deuxième communiqué, notamment parce qu'il est anodin, alors que le document 3537 est en partie entièrement contradictoire et tout à fait inconséquent. En ce qui concerne le document 3537 — à cette heure tardive, je serai extrêmement bref —, j'ai du mal à comprendre ce qui peut bien avoir inspiré un tel rapport, si ce n'est le désir de concilier toute une série de vues politiques contradictoires.

Au paragraphe 3 de l'addendum, il est dit que l'inflation :

« traduit plus généralement le mauvais fonctionnement du système économique ».

Les hommes politiques ont toujours tendance à tout mélanger et à accuser le système économique, mais ce n'est pas son mauvais fonctionnement, c'est le contenu politique de ce système qui provoque habituellement, je dirais même invariablement, des perturbations et qui, en l'espèce, a suscité la société inflationniste. Au paragraphe 4, il est dit, fort justement, que le taux élevé de l'inflation a accru les inégalités sociales. J'en conviens, mais je ne suis pas sûr que les auteurs de ce document seraient d'accord avec mon interprétation, parce que je crois que, jusqu'à présent, tout au moins dans mon pays, ce sont les classes moyennes qui sont les victimes de l'inflation. Si les inégalités sociales ont été accrues, ce sont certainement, tout au moins en Grande-Bretagne, les classes moyennes qui ont été lésées.

Pour en revenir aux recommandations, nous constatons qu'à partir du point 7, il est question des « moyens de combattre l'inflation ». Le document énumère ensuite toute une série de mesures qui devraient être prises. Il y en a certaines que je puis approuver. Étant donné l'heure tardive, je n'en parlerai pas. Cependant, il y en a d'autres que je considère comme totalement dépourvues de sens dans ce contexte. Il ne s'agit pas là d'une opinion personnelle ; je crois que de nombreux faits corroborent cette affirmation. Nous parlons des moyens de combattre l'inflation et non des moyens de promouvoir notre propre idéologie politique.

Je ne vois pas comment le renforcement des lois anti-trust pourrait freiner l'inflation. Un grand nombre de lois anti-trust ont existé dans le monde bien avant que celle-ci nous ait frappés. J'ai entendu accuser les trusts internationaux et nationaux de toute une série de maux, mais je n'avais encore jamais lu nulle part qu'ils aient contribué à l'inflation. Cela vaut également pour les codes de conduite concernant les sociétés multi-

nationales devenues les nouveaux boucs émissaires. Je ne vois pas, je le répète, ce que n'importe quelle société multinationale a bien pu faire, où que ce soit, même s'il y a lieu de condamner sévèrement sa conduite pour d'autres motifs, pour nous amener à un taux d'inflation de 20 à 25 0/0. J'aurais souhaité que les auteurs de ce document donnent quelques exemples illustrant de quelle manière les manœuvres des sociétés multinationales ont entraîné ce taux d'inflation croissant qui sévit actuellement dans nos pays.

Au paragraphe 20, il est dit :

« Contrôler, sur une base réciproque, les dépenses militaires dans le cadre des négociations bilatérales et multilatérales Est-Ouest ».

On peut dire que c'est là prendre ses désirs pour des réalités. Je ne vois pas très bien pourquoi les seules dépenses militaires dans un contexte économique et leur seul contrôle devraient avoir le moindre effet sur l'inflation. Certes, nous devrions parler du contrôle des dépenses publiques. Les dépenses militaires ne sont pas plus inflationnistes que n'importe quelle autre forme de dépense. Selon les termes du document, ce contrôle devrait s'exercer sur une " base réciproque " qui n'existe pas actuellement, puisque les puissances du Pacte de Varsovie augmentent leurs dépenses militaires alors que nous réduisons les nôtres.

J'en viens à présent aux deux points contenus dans cette liste qui, à mon avis, sont tout à fait contraires au but visé de lutte contre l'inflation.

Le premier est le point 17 :

« Assurer le développement régional afin de prévenir le retard des régions défavorisées et de maintenir un équilibre économique européen. »

C'est là un objectif admirable dans un contexte social mais, là aussi, j'aimerais que l'on me montre comment les efforts en vue d'atteindre ce but social souhaitable peuvent aider le moins du monde à combattre l'inflation.

Le point 24 énonce l'idée presque ahurissante selon laquelle un moyen de combattre l'inflation consisterait à

« Augmenter la rentabilité des prix des exportations des pays en voie de développement ».

Comment pouvons-nous siéger sérieusement dans une Assemblée européenne et prétendre qu'un moyen de combattre l'inflation consiste à augmenter encore le prix des matières premières dont sont composés les produits que nos concitoyens sont obligés de payer ?

Cela dépasse complètement mon entendement. Il peut y avoir des raisons valables, d'ordre idéologique, éthique et sociologique, d'augmenter les prix des exportations des pays en voie de développement, mais on ne peut certainement pas inclure parmi ces raisons l'idée que ce serait là un moyen de combattre l'inflation dans nos pays.

En fait, les deux rapporteurs ont accepté, assez tardivement, dans le dernier projet de communiqué commun, une déclaration tout à fait contraire à celle qui avait été énoncée dans le rapport antérieur, puisque l'addendum qui, je l'ai déjà dit, est anodin, mentionne l'influence primordiale de l'augmentation du prix du pétrole sur le taux de l'inflation et affirme donc la nécessité d'une politique énergétique commune, en particulier dans les négociations destinées à fixer un prix équitable pour le pétrole. Cela signifie, je suppose, que nous devrions essayer de réduire le prix de l'un des biens produits par les pays en voie de développement ou sous-développés.

Au paragraphe 24, il est dit que nous devrions essayer d'augmenter la rentabilité des prix des exportations des pays en voie de développement. Il est difficile de comprendre comment

nous pouvons en même temps affirmer que l'un de nos objectifs devrait consister à inciter les pays en voie de développement à réduire le prix de l'un de leurs principaux produits.

Je pourrais parler plus longuement de cette question, mais je conclurai sur cette seule observation. Je suis très heureux que nous ne votions pas ce soir. Si nous l'avions fait, j'aurais certainement voté catégoriquement contre les documents dont j'ai dit qu'ils sont essentiellement contradictoires ou inconséquents — ou l'un et l'autre.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Miller.

M. Miller. — (E) Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant de m'avoir donné l'occasion de prononcer mon premier discours devant cette auguste assemblée, pour cette importante réunion où nos collègues du Parlement européen sont venus se joindre à nous. C'est une initiative utile et je vous félicite d'avoir organisé cette réunion jointe pour nous. Je partage et comprends votre désir que cette réunion jointe aboutisse à une déclaration commune en vue de démontrer la volonté politique des deux Assemblées et de leur rendre une certaine crédibilité.

Tout en étant extrêmement sensible à ces objectifs, je crains de n'être pas d'accord avec l'un des orateurs au sujet des modalités d'examen choisies. Le fait que deux Assemblées de cette importance aient à se pencher sur un document à 18 h pour parvenir à des conclusions sur une question aussi controversée que l'ont montré par exemple les discours de mes collègues, M. Boulloche et M. Osborn, indique que l'opération n'a peut-être pas été bien montée.

J'hésite à formuler des critiques au cours de cette réunion, mais il aurait sans doute mieux valu que cette réunion jointe soit organisée après la réunion de notre propre commission économique et le débat de l'Assemblée sur le document de

M. Valleix qui doit encore être discuté. Nous aurions peut-être alors été en mesure, avec ces textes sous les yeux dans nos divers groupes, d'élaborer certaines conclusions.

En tant que membre de la commission qui s'occupe de l'environnement, je m'intéresse à la prévention du gaspillage et à la meilleure utilisation possible des rares ressources existantes. J'espérais vivement que nous aurions pu examiner avec nos collègues du Parlement européen dans quels secteurs nos travaux pourraient être utilement coordonnés.

Avant de formuler mes vues sur ces points, je félicite les rapporteurs pour leurs efforts courageux en vue de définir à notre intention certaines conclusions auxquelles nous pourrions aboutir ainsi que pour les intéressants documents qu'ils ont présentés. Je rends hommage au talent remarquable des orateurs que nous avons eu le privilège d'entendre cet après-midi.

Vous ne m'en voudrez pas de dire que, ayant passé un nombre considérable d'années dans le circuit économique des Nations unies, j'ai déjà entendu dans le passé une bonne partie de tout ce qui a été dit ici. Ce qui nous manque ici cet après-midi — et l'on pourrait nous en faire le reproche — comme l'ont souligné des parlementaires et mon collègue, M. Osborn, c'est le courage de manifester une certaine initiative politique, de faire preuve d'une volonté politique, de nous adresser à nos électeurs dans nos pays pour leur signaler des dangers, pour leur montrer la voie à suivre et les encourager à prendre les mesures nécessaires.

Si nous devons publier un communiqué, ne devrions-nous pas nous demander à qui il devrait s'adresser ? Malheureusement, je crois que nous-mêmes dans notre Assemblée, et nos collègues au Parlement européen, nous nous bornons à essayer d'exercer une pression sur nos propres conseils des ministres et à nous retourner vers nos propres gouvernements nationaux.

L'importante leçon que nous devons apprendre ici, dans cette Assemblée, c'est que nous devons commencer par mettre

de l'ordre dans nos propres maisons. L'une des raisons pour lesquelles il est difficile d'exercer des pressions sur les ministres est que les gouvernements eux-mêmes ont intérêt à l'inflation parce que, jusqu'à présent, jusqu'au moment où elle leur échappera, elle s'est révélée être l'instrument qui permet d'obtenir le plus facilement une redistribution des richesses relativement indolore comme le recherchaient un grand nombre d'entre eux.

Ce que nous avons perdu de vue au cours de ce processus, c'est la nécessité de créer les ressources — c'est l'un des buts que nous sommes censés poursuivre — nécessaires à la préservation du pouvoir d'achat des diverses catégories sociales, avec une population mondiale sans cesse croissante, sans parler de cette augmentation du niveau de vie dont nous avons fait croire à tort à nos populations qu'elle serait possible indéfiniment. Je crois que nous devons entreprendre l'étude de l'ensemble du problème de la nécessité de créer les ressources nécessaires.

Contrairement au Club de Rome, je n'envisage pas ce problème avec pessimisme, parce que je crois que le progrès des connaissances et des techniques nous a donné les moyens à l'aide desquels nous pourrions accroître nos ressources et augmenter également nos possibilités d'en profiter.

Pour donner un exemple, nous avons ici en nos qualités de membres de ces Assemblées l'obligation de mettre de l'ordre dans nos propres maisons et de faire preuve d'un certain sens des responsabilités dans la manière dont nous gérons nos affaires et nos ressources.

J'espérais vivement — et je crois que je parle au nom du président de mon groupe — que nous profiterions de cette occasion pour nous poser la question concrète et immédiate de savoir comment ces deux Assemblées pourraient coordonner leurs travaux plus étroitement et éviter la création de doubles emplois dans les travaux des commissions. Je songe au gaspillage que représenteraient les années de travail utile consacrées par l'Assemblée consultative à l'étude d'un grand nombre de

questions pour lesquelles le Parlement européen ne se met que maintenant à créer des commissions.

Il ne m'est plus possible d'en parler cet après-midi. Cependant, je vous demande sincèrement, Monsieur le Président, d'examiner, avec votre collègue, le président du Parlement européen, quelles seraient les mesures à prendre pour éviter un tel gaspillage.

En même temps, j'espère que nous nous organiserons de telle sorte que, lorsque nous en viendrons à examiner des sujets tels que l'inflation, nous disposerons des documents suffisamment à l'avance et que nous aurons le temps d'en discuter ici comme nous devrions en avoir dans nos propres assemblées. Ainsi, nous serons peut-être en mesure de vous remettre ce communiqué qui vous tient à cœur ; il s'agit là, je le répète, d'un objectif qui a toute ma sympathie.

(Applaudissements)

M. le Président. — Malgré l'heure tardive, je crois nécessaire de répondre immédiatement aux deux derniers orateurs afin d'apporter quelques précisions. L'usage des réunions jointes était tombé en désuétude et je revendique le mérite d'avoir tenté de faire renaître un contact, le seul qui demeure entre le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

A cet effet, sur mon initiative, nous sommes entrés en relation avec les organes correspondants du Parlement européen et, après avoir étudié attentivement les moyens d'éviter les doubles emplois, la prolifération d'institutions et le gaspillage, nous sommes parvenus à une certaine coordination de nos activités. Pour cette réunion jointe, nous nous sommes mis d'accord sur la procédure suivante : choix d'un thème qui, par son importance, soit très actuel afin de faire comprendre à l'opinion publique européenne, et pas seulement européenne, l'intérêt pour toutes les démocraties d'Europe d'adopter une position commune.

C'est pourquoi il a été décidé qu'après le choix du thème, le Parlement européen, d'une part, et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, de l'autre, désigneraient chacun un rapporteur qui n'agirait pas comme s'il était dégagé de toute obligation de représenter l'Assemblée qui l'aurait nommé, mais qui, au contraire, prendrait soin, toujours en accord avec les présidents, d'approfondir le thème de discussion retenu.

Quant au résultat final de ces rencontres et des contacts établis au cours de cette réunion jointe, la nouveauté par rapport au passé est la décision de rédiger un document qui, d'une manière ou d'une autre, dégage le plus petit dénominateur commun aux diverses opinions exprimées par les parlementaires sur le problème étudié. On a choisi la formule du communiqué commun comme étant la moins formelle, donc la plus apte à recueillir une assez large adhésion, et parce qu'elle n'exige pas la consultation préalable des groupes politiques qui est nécessaire en cas de vote et qui risque de faire surgir les difficultés que nous voulions précisément éviter. La pratique des débats sur les questions monétaires nous encourage dans cette voie et nous en sommes à notre deuxième expérience en la matière.

Je mentirais si je disais, au nom de l'Assemblée que j'ai l'honneur de présider, que le but vers lequel nous tendons me remplit d'enthousiasme : ce n'est pas le cas. La qualité, excellente, des travaux des rapporteurs n'est nullement en cause, ni celle des débats et des interventions, non plus que les idées qui ont été exprimées. Mais il est de mon devoir de déplorer, disons, une certaine dispersion des initiatives. La rédaction d'un communiqué commun ne nécessitant pas de vote a été confiée aux rapporteurs, les deux présidents et les deux Assemblées étant tombés d'accord sur le fait qu'il appartenait aux rapporteurs à qualités d'élaborer ce projet de communiqué.

Or, que s'est-il passé aujourd'hui ? Les groupes politiques se sont réunis et ont partiellement fait connaître leur position sur le projet de communiqué commun. J'ai constaté que l'on n'atteindrait pas sans difficultés une convergence de vues pour le communiqué. M. Berkhouwer, à qui j'en ai parlé, a accepté

l'idée que je prenne moi-même l'initiative de regrouper un certain nombre de principes qui ne donnent pas lieu à des divergences profondes. C'est pourquoi, en accord avec les groupes politiques et notamment ceux qui assistaient ce matin à la réunion de la commission compétente (la commission des questions économiques), j'ai convoqué la réunion de ce soir. J'ai invité à y participer les deux rapporteurs qui, conformément aux arrangements conclus, doivent être les auteurs du communiqué commun — si communiqué il y a —, les deux présidents, sous la responsabilité desquels paraîtra le communiqué, ainsi que, en raison du sujet traité, le président de la commission des questions économiques. Au cours des débats, et tel est le motif du désappointement que je confesse publiquement, nous avons appris la présentation d'un autre projet de communiqué commun que je me suis senti obligé, après l'intervention de M. Blumenfeld, de faire distribuer pour que tous en aient connaissance.

J'apprends maintenant que le groupe libéral a, pour sa part, déjà diffusé un communiqué à la presse. Se référant à la réunion qu'il a tenue ce matin et à propos d'autres thèmes, il y insère au moins cinq paragraphes qui concernent le débat commun et prend position sur des questions qui, d'après le débat même, devaient permettre la rédaction du communiqué commun.

Dans ces conditions, je dois devoir dire que tout ce qui a motivé cette réunion jointe et toutes les occasions de contacts, de coopération, de compréhension qu'elle devait susciter, n'ont plus de sens : le spectacle de division que nous offrons actuellement n'est en effet guère encourageant.

Présument que les deux rapporteurs voudront répondre à mon intervention, je tenais à donner cette explication avant d'entendre les autres orateurs inscrits, car j'en viens maintenant à me demander si, en l'état actuel des choses, il est bien opportun de publier un communiqué commun.

La parole est à M. de Stexhe.

M. de Stexhe. — Monsieur le Président, je partage votre avis en ce qui concerne l'examen des problèmes posés par l'inflation, qui doit inciter à la réflexion sur ce qui devrait être une attitude politique européenne.

J'exposerai deux considérations préliminaires. Tout d'abord, il s'agit là d'un problème mondial, par ses causes et dans ses remèdes, qui fait apparaître assez subitement les limites de l'intégration européenne, et dès lors, peut-être, la nécessité d'y réfléchir sous un angle nouveau. L'inflation, ensuite, n'est pas nécessairement la cause de nos difficultés actuelles, mais peut souvent être la conséquence d'autres problèmes, mondiaux eux aussi, tels que la politique monétaire de certains grands, la politique du pétrole.

A partir de ces considérations, il appartient, me semble-t-il, aux membres du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, de réviser d'une part les objectifs à atteindre et, d'autre part, les moyens d'y parvenir.

Sur le plan des objectifs, nous sommes des parlementaires et nous devons donc être soucieux essentiellement des aspects politiques. C'est donc, à mon sens, un communiqué politique qui doit clore nos débats et non des conclusions techniques ou doctrinales. Nous devons souligner les objectifs politiques que nous recherchons ou encore les aspects politiques des problèmes économiques et monétaires résultant de l'inflation. Fondamentalement, je crois que nous devons souligner la nécessité qu'a l'Europe de parler d'une même voix vis-à-vis de l'extérieur ; nous devons rechercher les moyens et les méthodes pour aboutir le plus souvent possible à une attitude commune dans les mesures internes à l'Europe.

Dans un récent passé, on l'a répété plusieurs fois cet après-midi, l'Union monétaire et économique était l'objectif décidé pour 1980, dont on disait qu'elle conduirait tout naturellement à l'unité politique.

Aujourd'hui, devant l'inflation mondiale, les difficultés monétaires comme l'inflation, les problèmes d'énergie, on se rend compte des limites de l'intégration européenne par le canal de l'unité économique et monétaire. Cela risque d'amener les États à se replier sur des attitudes nationales d'autant plus dommageables qu'elles sont souvent divergentes, pour ne pas dire contradictoires.

Sans doute, cela nous oblige à modifier notre stratégie et à escompter d'abord l'unité politique, pour aboutir ensuite plus facilement à l'unité économique et monétaire. C'est dans cette perspective qu'il me semble que l'essentiel de ce débat réside beaucoup moins dans une analyse technique ou doctrinale que dans la démonstration d'une volonté politique pour réaliser à chaque stade l'unité politique des vues et la solidarité européenne.

J'ai donc été surpris, au début de ce débat, par la marque d'optimisme que M. Cousté a fait valoir en rappelant le récent sommet de Paris, où, disait-il, on s'était mis d'accord sur de belles déclarations de solidarité européenne. Je vous ferai grâce de la lecture des communiqués des conférences de Paris 1972 et de Copenhague de 1973, où l'on vantait, dans les mêmes termes, l'intégration européenne.

J'estime personnellement que le moment est venu de souhaiter moins de paroles et davantage d'actions concrètes.

Cette volonté politique, j'y insiste, doit se réaliser sous deux angles : au sein de l'Europe aboutir à des décisions fondamentalement communes sous réserve d'adaptations régionales justifiées et, face aux négociations supra-européennes, dans la négociation mondiale au sein de l'OCDE et de l'Agence, souligner la nécessité de toujours parler d'une même voix.

Je souhaite que ces réflexions, peut-être simples — simplistes diront certains — rejoignent celles de nombreux représentants. Telle est la conclusion politique essentielle de ce débat : Que notre unanimité entraîne ou conforte la volonté

politique de nos gouvernements et des responsables de la Communauté économique européenne.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. La Combe.

M. La Combe. — Monsieur le Président, à cette heure tardive, je serai très bref. Cependant, je veux attirer l'attention des rapporteurs sur un mot qui, à mon avis, n'a pas été assez souvent mentionné dans leurs rapports, à savoir le mot « gaspillage ».

Chacun s'accorde à reconnaître que l'inflation est une calamité lorsqu'elle est trop forte et qu'elle peut être quelquefois une incitation lorsqu'elle est légère. Cependant, je crois pouvoir affirmer qu'actuellement le gaspillage est un des scandales de notre époque. Il se situe en aval de l'inflation, et par conséquent une action devrait être entreprise contre lui.

Dans nos pays dits riches, face aux pays pauvres, le gaspillage est aussi un scandale, et au surplus nous donnons le mauvais exemple.

Certes, nous ne sommes plus au temps où nos grands-mères raccommodaient nos chaussettes et où l'on incitait les enfants à ne pas jeter le pain. Dans les villes et même dans les campagnes, on trouve de nos jours des morceaux de pain dans les poubelles.

Le gaspillage agricole, le gaspillage alimentaire, le gaspillage industriel sont devenus une mode dans les pays riches, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, d'ailleurs. C'est pour toutes ces raisons qu'il aurait été bon de faire figurer le mot « gaspillage » dans les comptes rendus de nos débats.

Il serait utile que nous, membres des deux assemblées, pensions à inciter nos administrés à suivre un peu l'exemple que

nous ont donné nos pères dans ce domaine et à revenir à ce que l'on appelait autrefois l'économie.

Un peu d'économie et une lutte contre le gaspillage seraient certainement un moyen efficace de juguler l'inflation.

(*Applaudissements*)

M. le Président. — La parole est à M. De Clercq, pour répondre aux différents orateurs.

M. De Clercq, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, mes chers collègues, j'aimerais tout d'abord remercier le vice-président de la Commission de nous avoir aujourd'hui honorés de sa présence, d'avoir participé à ce débat et d'y avoir apporté une large contribution. Nous sommes très satisfaits des informations qu'il a pu nous fournir.

Au terme de ce débat, j'éprouve, contrairement à vous, Monsieur le Président, une très grande satisfaction. Je vais vous en donner les raisons. Une réunion couronnée de succès, c'est selon moi, une réunion qui commence par des discussions serrées pour se terminer par un communiqué final qui montre que la solidarité demeure. Une réunion qui ne donnerait pas lieu à des discussions, c'est, à mes yeux, une réunion terne, sans aucun intérêt, qui n'aboutit à aucun résultat, où l'on répète une fois de plus ce que l'on a déjà entendu des centaines de fois et où reviennent tous les clichés que nous lisons chaque jour dans les journaux ou que nous entendons à la télévision et à la radio, sans qu'aucun progrès soit accompli. Je suis très heureux d'avoir soumis avec M. Aubert un projet de communiqué final et d'avoir précisé — nous l'avons redit au début de la séance — que nous écouterions attentivement les déclarations qui seraient faites. De plus, nous nous sommes engagés à en tirer les conclusions, et à modifier ou compléter notre communiqué final en fonction de vos remarques.

Les orateurs se sont très peu exprimés sur nos rapports, si ce n'est pour nous féliciter ou pour formuler de légères criti-

ques. Presque tous se sont penchés sur l'avant-projet de communiqué final. Je n'ai tiré qu'une seule conclusion : j'observe dans cet hémicycle deux points de vue diamétralement opposés. Je suis tenté de dire qu'il y a d'un côté les optimistes, et de l'autre les pessimistes. Les optimistes sont ceux qui estiment que la situation n'est pas encore tellement grave ; à les entendre, nous ne sommes pas encore menacés. Ils ont tous attaqué le communiqué final, sur les mêmes points. J'en déduis qu'en ce qui les concerne, le bât blesse quelque part. Je l'ai également très bien remarqué, ce matin encore, dans mon propre groupe. Appartenant au groupe des libéraux et apparentés, je peux m'exprimer très librement, même à l'égard de mon groupe, s'il y a lieu. A la réunion de ce matin, au terme d'une vive discussion sur ce communiqué final, nous sommes convenus, après avoir apporté certaines modifications qui n'ont évidemment pas encore pu vous être communiquées, que le communiqué final vous serait soumis.

Au sein de la commission économique et monétaire, l'atmosphère était la même. La discussion portait sur les contrats sociaux, les entreprises multinationales, les trusts et les dépenses relatives à la défense. On a pu aboutir à un compromis sur tous ces points. L'un trouvait ce point trop fort, l'autre trouvait un autre point trop faible, mais ces questions ont été traitées de telle sorte que chacun a pu donner son accord. Voilà ce à quoi j'ai assisté ce matin, dans mon propre groupe et au sein de la commission économique et monétaire. J'ai écouté avec un intérêt particulier l'exposé de M. Valleix, qui a aussi exprimé devant la commission économique et monétaire certaines idées que je ne retrouve pas ici. Pourquoi ? Parce que nous avons eu un dialogue franc, parce que, en tant que rapporteurs, nous sommes prêts à compléter ce communiqué final, à le modifier, à le rendre acceptable afin qu'il soit finalement l'expression de la plus grande unité possible que nous puissions réaliser.

J'ai observé aujourd'hui une chose très curieuse, que je regrette. Nous avons soumis le communiqué final. S'il n'a pas été discuté à temps dans tous les groupes, ni M. Aubert, ni moi-même n'en portons la responsabilité. Mais, là où une discussion

a été possible, nous avons pu faire approuver le communiqué final — enrichi de certaines idées. Il est regrettable que nous n'ayons pu défendre ce communiqué devant tous les groupes et devant toutes les commissions qui y attachaient de l'importance.

C'est une question de temps. Le communiqué vous est soumis sous la responsabilité des rapporteurs et des deux présidents.

Or, qu'ai-je dû constater ? Alors que notre communiqué n'était pas encore discuté par cette assemblée, j'avais déjà été saisi d'un texte à propos duquel on me demandait immédiatement si je l'approuvais. Tel n'est pas le cas. Nous devons encore en discuter, avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec M. Berkhouwer. Il s'agit de voir ensemble si nous allons publier un communiqué final et, dans l'affirmative, quelle en sera la teneur. Il est cependant très inhabituel que l'on soumette un communiqué dans lequel on peut lire : « Les parlementaires, membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Parlement... » Rédigent-ils le communiqué final ? Non, cela ne peut être admis dans cette assemblée, qui est régie par des règles bien définies. Je remercie le président d'avoir déclaré à deux reprises — je ne sais pas quelle était son intention — que nous devrions encore en discuter.

Je ne sais pas ce qui s'est passé dans la salle, mais quelque chose ne me plaisait pas, ni au co-rapporteur. Nous devons réfléchir et délibérer, nous ne devons pas tous nous laisser guider par des sentiments particuliers. Nous ne devons pas seulement nous exprimer ici au nom d'un groupe, qui viendrait de recevoir le rapport et le communiqué final, et dont la première réaction pourrait être une mauvaise réaction. A deux reprises, j'ai été aujourd'hui le témoin d'une telle attitude : dans mon propre groupe et à la commission économique et monétaire.

Il est regrettable que chacun de nous soit toujours si pressé, que chacun veuille partir aussi rapidement, que l'absentéisme

soit si important, et enfin que nous n'ayons pas devant nous une nuit qui porte conseil. Peut-être pourrions-nous alors publier un communiqué très bien conçu.

Je ne répondrai plus aux différents orateurs : il est trop tard. Il y a les optimistes et les pessimistes. M. Cousté faisait partie des optimistes. Il est regrettable qu'il ne soit plus là. Trois à quatre millions de chômeurs dans la Communauté, cela n'est-il pas alarmant ? En 1971, l'inflation était de 5 % dans certains pays de la CEE. En Italie, elle atteint aujourd'hui 25 %. Où allons-nous ? Défendons-nous une société d'inflation totale ? Il ne suffit pas de s'en référer à des systèmes philosophiques qui ont si souvent abouti à l'échec. Qui songeait auparavant aux monnaies flottantes ou au serpent ?

Qui nous dit que le prix du pétrole va diminuer ? Les conseillers économiques de M. Kissinger l'ont déclaré. Comment cela va-t-il se produire ? M. Kissinger a sa propre idée à ce sujet, mais je ne sais pas si elle peut nous donner satisfaction. Probablement ne sommes-nous pas d'accord non plus sur ce point. De l'autre côté, il y a les pessimistes. Ce sont probablement eux qui, pour l'instant, sont réalistes. Si nous voulons continuer à construire une Europe unie, si nous voulons vaincre la récession et l'inflation, nous devons instaurer une grande solidarité. Nous devons nous détacher de tous les groupes de pression, des entreprises multinationales comme des syndicats. Nous devons à nouveau réfléchir, prendre des initiatives, donner de nouvelles impulsions.

On a dit qu'il n'y a qu'une alternative : une économie centralisée ou une économie libre, le commerce d'État ou le libre-échange. L'évolution économique a prouvé que l'État peut donner certaines impulsions à l'économie dans une société libérale. A mon avis, nous en sommes actuellement les témoins. Nous acceptons cette intervention de l'autorité, non pas comme une véritable immixtion, mais comme un fil conducteur. J'espère que nous parviendrons de cette façon à vaincre l'inflation et la récession et que nous aboutirons à cette Europe unie dont nous parlons depuis tant d'années. Cette Europe unie est encore

loin d'être réalisée, en dépit de toutes les conférences au sommet où l'on multiplie les déclarations. Mais elles sont restées lettre morte jusqu'à présent.

La réalité de l'heure, c'est que nous sommes menacés. Chacun veut se protéger contre les retombées de l'inflation. D'autre part, les différents pays, au lieu de se rapprocher, s'éloignent davantage les uns des autres en raison du décalage important entre les niveaux d'inflation. Les uns après les autres, les mécanismes sont bloqués ; songez donc aux mécanismes agricoles à propos desquels nous connaissons actuellement les plus grands désagréments. Comment voulez-vous que d'une Europe divisée devant l'inflation, nous puissions faire une Europe solidaire, alors que, quelle que soit notre place dans la société, nous ne faisons pas tous preuve du courage nécessaire ? Chacun a des devoirs à remplir dans cette société, quel que soit le groupe auquel il appartient ou quelles que soient ses opinions politiques.

M. le Président. — La parole est à M. Aubert.

M. Aubert, rapporteur. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, on pourrait s'étonner que pour traiter un sujet aussi important, aussi angoissant, dont dépend aussi notre avenir — nous l'avons je crois démontré, nous en sommes tous conscients — au stade de cette grande collaboration et coopération européenne dont on s'est gargarisé pendant cinq heures, on y consacre si peu de temps. Il semble d'ailleurs que la discussion était trop longue, car seuls quelques rares fidèles ont accepté d'être attentifs jusqu'au terme de ces cinq heures.

Ces débats m'auront beaucoup apporté personnellement. Je suis jeune membre du Conseil de l'Europe, c'est pourquoi je me permets de faire ces réflexions. Si je vous en fais part, c'est parce que j'ai vécu une aventure merveilleuse.

Aujourd'hui, en parlant de mon collègue rapporteur M. De Clercq, je dis « mon ami M. De Clercq ». Il est libéral, je suis socialiste. Nous nous sommes connus à Paris. Nous avons

rédigé le communiqué qui vous a été soumis, nous n'étions pas spécialement du même bord et nous sommes arrivés, après plusieurs heures de travail, à vous présenter un texte commun.

Je me rallie absolument à tout ce qu'il a dit, à tel point que je ne désirais même pas intervenir, puisqu'il s'exprimait aussi en mon nom.

Cependant je suis quelque peu surpris. Avocat de profession, je suis contraint de respecter les procédures, et j'entends aujourd'hui parler d'un autre communiqué commun qui aurait été proposé, d'un communiqué émanant d'un parti, et non pas d'un texte élaboré dans le cadre de la procédure qui avait été adoptée.

Il avait été convenu, en effet, qu'un rapport devait être déposé par deux rapporteurs, l'un procédant au nom du Conseil de l'Europe, l'autre au nom du Parlement européen, qu'ensuite un communiqué commun devait être rédigé par les rapporteurs et porté à la connaissance des Assemblées, mais aucune décision ne devait être prise.

Certes, la rédaction devait être établie sous la responsabilité des rapporteurs. Certes, la publication de cette œuvre devait intervenir sous la responsabilité des présidents. Le problème est clair. Nous avons voulu tenter de résoudre un problème sur lequel nous sommes unanimes.

Je crois qu'il n'y aura pas une seule voix discordante dans cette Assemblée si l'on dit que nul n'est capable de proposer un remède miracle.

Comment peut-on avoir la prétention de publier, après cinq heures de discussion, un communiqué commun susceptible de rallier l'unanimité ? Ce n'est pas possible. Cependant, au terme de cette journée, nous devons publier un communiqué commun.

M. le Président a eu l'obligeance de nous faire savoir au cours de ces débats qu'il acceptait de nous recevoir après la séance. Nous sommes prêts, Monsieur le Président, et je crois pouvoir m'exprimer aussi au nom de mon ami M. De Clercq, à discuter de ce texte, qui n'est pas un texte absolu, nous l'avons dit, nous l'avons réaffirmé ; nous n'avons pas la prétention de vous présenter un texte exhaustif et qui soit parfait, tellement la matière est complexe.

Aussi, je serais heureux que nous puissions en revenir à ce que nous avons conclu et que nous tentions de publier un communiqué commun. Je crois que c'est l'occasion ou jamais, pour nous qui avons tant parlé de collaboration, de coordination entre tous, de faire un geste et de marquer par un premier communiqué le premier pas que nous avons entrepris aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. de Stexhe.

M. de Stexhe. — Je vous avoue que je suis un peu étonné de l'explication qui nous a été donnée par mon excellent ami parlementaire belge M. De Clercq. Ce que l'on souhaite à l'issue de ce débat, c'est qu'un communiqué commun reflète l'opinion commune du débat, non pas l'opinion des rapporteurs seuls, mais traduise l'opinion qui découle du débat, d'autant plus que ce communiqué, rédigé par les rapporteurs, sera rendu public sous la responsabilité des présidents. Dès le moment où les présidents prennent la responsabilité de publier un projet de communiqué qui jusqu'à ce moment-là est confidentiel, c'est pour refléter l'opinion de l'ensemble, sans quoi ce serait un communiqué à titre personnel des rapporteurs.

Mon estimé collègue De Clercq proteste avec l'énergie que vous avez entendue tout à l'heure contre les premières phrases de cette tentative de projet qui devait aboutir à être un commun dénominateur proposé par les groupes démocrate-

chrétien, conservateur et indépendant ; il proteste contre le fait que ce projet dit « les parlementaires, membres de l'Assemblée parlementaire... » Mais si vous voulez bien relire votre propre projet vous constaterez que les huit premières lignes du nouveau projet sont textuellement les vôtres. On a repris exactement les mêmes. Alors, de grâce, ne protestez pas parce que l'on a essayé de rejoindre votre préoccupation exactement dans les mêmes termes que votre communiqué. Je les ai tous les deux sous les yeux. Dans le nôtre, il est dit : « les parlementaires, membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, réunis à Strasbourg... » C'est la répétition sans changer une virgule de ce que vous dites.

Alors si l'on constate, et de nombreux orateurs l'ont dit au cours de ce débat, que l'on n'est pas d'accord et que des membres l'aient dit à titre individuel, ou si des partis importants ne sont pas d'accord avec le projet de communiqué, il faut tout de même que le communiqué final tente d'établir un dénominateur sur lequel tout le monde puisse s'accorder. C'est dans cet esprit-là que l'on a tenté non pas de se lancer dans une discussion sur des options doctrinales ou techniques, mais que l'on a suggéré un autre aspect des vues du Conseil de l'Europe et du Parlement européen, dans l'espoir que sur ces options politiques on pourrait vraiment représenter l'opinion de tous.

Si les rapporteurs croient qu'ils ont la mission, j'allais dire divine, d'émettre leur opinion personnelle, je n'y vois pas d'inconvénient. Dès le moment où le rapport est fait sous la responsabilité des présidents, j'estime qu'alors le communiqué doit refléter le débat de l'Assemblée et qu'il ne refléterait pas le débat de l'Assemblée s'il était, sous réserve de quelques mots changés, le communiqué initial.

M. le Président. — La parole est à M. De Clercq.

M. De Clercq, rapporteur. — (N) Monsieur le Président, je dois répondre à M. de Stexhe. Il reprend ce que nous avons

dit. C'est nous qui avons rédigé le texte. Nous n'avons pas besoin de contre-proposition, puisque nous devons, en collaboration avec le président du Parlement européen et avec les auteurs du projet, rechercher un dénominateur sur lequel se fasse l'accord le plus large possible.

M. de Stexhe a aussi commenté notre texte. Mais pourquoi M. de Stexhe n'était-il pas présent au début de la réunion ? Au début de mon introduction, j'ai dit clairement que nous tiendrions compte des amendements, mais pas d'une contre-proposition. J'ai dit que nous prendrions en considération les amendements, les remarques et tout ce qui pourrait ressortir de cette réunion. Il est donc inutile je crois, de vouloir insister plus particulièrement sur autre chose.

M. le Président. — La parole est à M. Heger.

M. Heger. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, permettez-moi, en guise d'introduction, de regretter qu'un débat qui, bien des fois, s'est situé à très haut niveau, se termine sur une note légèrement discordante. Je prends ici la défense du président, bien qu'il n'ait assurément pas besoin de mon aide. Je le fais uniquement en ma qualité de « cinquième roue du carrosse ». En effet, je suis actuellement, en tant que vice-président de la commission des questions économiques et du développement, le président par intérim de cette commission et, à l'issue de cette séance, je serai appelé, ainsi que le président l'a annoncé, à participer, avec quelques collègues, à la rédaction du communiqué.

Je rappelle que le présent débat n'a pas pour objectif d'obtenir, directement ou indirectement, une sorte de vote de cette Assemblée. Le président avait l'intention — et pour cela il mériterait vraiment qu'on lui élève une statue — de prendre une initiative, devant la gravité de la crise dans laquelle nous nous trouvons, afin que nous autres Européens ayons encore une chance, à la dernière minute, de maîtriser l'inflation, le chômage et les difficultés monétaires. C'est pourquoi le prési-

dent, de concert avec ses collègues du Parlement européen, a donné la possibilité de tenir ce débat et a proposé en décembre un communiqué à ce sujet.

Mesdames et Messieurs, ce n'est ni aujourd'hui, ni demain, ni après-demain, soyez-en sûrs, que l'on pourra présenter un document restituant fidèlement tout ce qui s'est dit dans cette enceinte ; mais, croyez-moi, nous ferons de notre mieux au cours de la réunion qui va suivre. Ceux qui se trouvent réunis ici me semblent témoigner suffisamment, par leur seule présence, que l'idée européenne leur est plus chère que les intérêts de tel ou tel groupe.

M. le Président. — La parole est à M. Czernetz.

M. Czernetz. — (A) Monsieur le Président, je ne serai pas long. Je tiens seulement à attirer l'attention sur le fait que les groupes — y compris le mien — n'ont eu devant les yeux et n'ont débattu que l'avant-projet de communiqué des deux rapporteurs. Le projet qui a été distribué ultérieurement n'a pas été discuté, pas plus que celui qui, apparemment, a été remis à la presse par le groupe libéral. Dans ces conditions, il me semble important de souligner qu'une partie de l'Assemblée est restée étrangère à tout cela.

Nous avons eu un échange de vues très utile. Si les communiqués sont publiés sous la responsabilité des deux présidents et des deux rapporteurs, je voudrais demander que l'on prenne soin d'éviter tout malentendu. M. de Stexhe vient d'attirer l'attention sur un point important. Le document qui a été établi par les démocrates-chrétiens et les conservateurs débute exactement par les mêmes mots que ceux qu'ont utilisés, de leur côté, les deux rapporteurs : « Les parlementaires des deux Assemblées, etc. ». Je demande que l'on évite cette formulation car elle induit en erreur. Il est inexact de dire que les parlementaires ont pris telle ou telle décision, ce sont simplement les présidents et les rapporteurs qui expriment leur opinion à la lumière du débat.

M. le Président. — Je remercie MM. les Rapporteurs. Je les invite, ainsi que M. le Président de la commission économique, à venir me rejoindre dans mon bureau en vue d'examiner le communiqué commun de la réunion jointe des membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et du Parlement européen.

4. Clôture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare close la vingt et unième réunion jointe des membres de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 20 h 45)